

N

NACHON (LOUIS, EUGÈNE), né le 31 décembre 1898 à Conliège (Jura).

Député du Jura de 1936 à 1942.

Fils d'un négociant en vins qui fut maire et conseiller d'arrondissement pendant trente ans, diplômé de l'Institut œnologique et agronomique de Bourgogne et de l'École supérieure de commerce de Dijon où la guerre vint le trouver en 1917, Louis Nachon reçut le baptême du feu en Alsace. Sa conduite au front lui valut d'être cité à l'ordre de la brigade.

Rentré dans ses foyers, la mort de son père le mit en 1921 à la tête d'une maison de commerce en collaboration avec son frère. Président de la caisse cantonale de crédit agricole, puis administrateur délégué de la caisse régionale, président de la société de viticulture du Jura, Louis Nachon n'avait sollicité jusque-là aucun mandat électoral.

Ce n'est qu'en 1936 qu'il décide de se présenter à Lons-le-Saunier aux élections législatives, sans comité électoral. Sur 22 635 inscrits et 18 952 votants, il obtient au premier tour 3 575 voix contre 3 508 voix à Froissard, mais se voit distancé par Lyochon (5 727 voix). Il est cependant élu au second tour de scrutin par 11 294 voix contre 7 280 voix à Froissard.

Louis Nachon s'inscrit à la Chambre au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante et devient membre de la commission des boissons et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier la loi du 30 avril 1930 sur les assurances sociales, d'une proposition de loi ayant pour but d'assurer à tous les citoyens les mêmes allocations pour charges de famille. Il fait triompher une autre proposition de loi invitant le gouvernement à instituer une journée nationale d'aide à la Finlande. Il signe encore une proposition

de loi visant à étendre le bénéfice des allocations militaires aux mobilisés orphelins ne bénéficiant pas d'un salaire ou d'une solde mensuelle.

Au cours de son mandat, Louis Nachon rapportera de nombreuses propositions de loi d'inspiration identique.

En 1936 il intervient dans la discussion d'un projet de loi monétaire portant dévaluation et dépose un amendement concernant le rajustement des allocations aux familles nombreuses. L'année suivante, il prend part à la discussion d'un projet et de propositions de loi portant amnistie, entre autres, des bouilleurs de cru. En 1938, il intervient dans un débat sur les débitants de boissons. En 1939, il participe à la discussion d'un projet de loi créant une allocation de solidarité en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge.

Louis Nachon vote les congés payés et la dissolution des ligues, mais s'oppose à la loi des quarante heures.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constituants.

NADAILLAC (Jean DU POUGET DE), né le 5 août 1880 à Paris.

Député de la Nièvre de 1932 à 1936.

Ancien élève de l'École polytechnique, licencié en droit, le comte Jean du Pouget de Nadaillac s'inscrit au barreau de Nevers et devient avocat à la cour d'appel. Également agriculteur, secrétaire de la chambre d'agriculture de la Nièvre, maire de Chitry-les-Mines, il se lance dans la campagne électorale de 1932. dans la circonscription de Clamecy, sous l'étiquette de l'alliance démocratique.

Au premier tour, il obtient 5 483 voix contre 4 137 à Bellocq — député sortant, qui l'a éliminé en 1928 — sur

14 394 inscrits et 12 080 votants et est élu au second, le 8 mai, par 6.233 voix contre 6 142 à Bellocq, sur 12.651 votants.

Jean de Nadaillac s'inscrit au groupe du centre républicain et est nommé membre de la commission de la législation civile et criminelle, de la commission des boissons, de la commission des pensions, de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 ainsi que les responsabilités encourues

Il rapporte le projet de loi tendant à l'approbation d'un programme de travaux concernant la défense aérienne, intervient dans les débats budgétaires et dans les discussions de projets et propositions de loi relatifs à l'organisation, l'assainissement et la défense du marché du blé, à l'encouragement de l'emploi des blés indigènes, à l'organisation et à l'assainissement des marchés de la viande et du lait Il interpelle le gouvernement sur le désaccord existant entre sa politique agricole, d'une part, industrielle et commerciale, d'autre part, et sur l'aggravation de la crise résultant de ce désaccord. Il prend part à la discussion du projet de loi sur les groupes de combat et milices privées

Aux élections de 1936, Jean de Nadaillac est battu, bien qu'arrivé en tête au premier tour avec 4.905 voix contre 4.276 à M. Naudin capitaine au long cours, qui l'emportera au second tour.

Officier de la Légion d'honneur, Jean de Nadaillac est titulaire de la croix de guerre 1914-1918 et de la Military Cross.

NADAUD (MARTIN), né le 17 novembre 1815 à Soubrebost (Creuse), mort le 28 décembre 1898 à Soubrebost

*Représentant de la Creuse
à l'Assemblée législative de 1849.*

Député de la Creuse de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie des ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 466.)

En février 1889, Martin Nadaud s'était abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, qui lui fut en effet fatal.

Aux élections générales de septembre-octobre 1889, il retrouve la circonscription de Bourgneuf et l'ancien candidat gouvernemental Coutisson dont il avait triomphé en 1876 et en 1877. Mais celui-ci devait prendre sa revanche. Au premier tour Martin Nadaud totalisait, avec 3.121 voix, 500 suffrages de moins que Coutisson, 3 656 sur 7 661 votants. Le 5 octobre, au scrutin de ballottage, il combait partiellement son retard mais devait s'incliner devant Coutisson

élu avec 4.120 voix sur 8 060 votants contre 3 908 à lui-même.

En 1893, Martin Nadaud a 78 ans et ne se représente pas. N'y a-t-il pas d'ailleurs le socialiste Antonin Desforges qui lui a cédé ses voix en 1889, au scrutin de ballottage, pour reprendre le siège à Coutisson ?

Cinq ans plus tard, Nadaud s'éteint, le 28 décembre 1898, à l'âge de 83 ans, à Soubrebost, dans sa propriété de La Martinèche où il s'était retiré.

NADER (HERVÉ), né le 17 septembre 1899 à Quimper (Finistère).

Député du Finistère de 1936 à 1942.

Fils d'un transporteur, Hervé Nader naquit à Quimper en 1899. Il poursuivit dans un établissement privé, puis au lycée de cette ville, des études qui le conduisirent au baccalauréat.

Malgré son jeune âge, il tint à s'engager pendant la guerre de 1914-1918.

Revenu à la vie civile, il s'orienta vers l'hôtellerie

Il se présenta une première fois, lors des élections générales de 1932, dans la 1^{re} circonscription de Quimper, menant seul ou presque seul une campagne que ses adversaires eux-mêmes qualifièrent de courageuse. Il n'obtint, au premier tour, que 3.667 voix contre 4.956 à M. Pouchus, radical-socialiste, maire de Quimper, sur 19.190 votants.

En 1936, il se représenta comme candidat républicain d'union nationale dans la même circonscription. Il se prononçait pour la paix extérieure par une politique de collaboration internationale et intérieure par le respect des libertés individuelles, notamment en matière d'enseignement. Il préconisait le vote des femmes et la création d'un conseil national économique. Il s'affirmait partisan du syndicalisme, mais limité au terrain professionnel, et souhaitait la création de comités mixtes formés de patrons et d'ouvriers comme en Angleterre.

Deuxième au premier tour avec 4.558 voix derrière M. Guéguin qui en obtenait 4 609 sur 20.377 votants, il fut cependant élu au second tour par 7.411 voix alors que son principal adversaire n'en recueillait que 6.822 sur 20.662 votants

Inscrit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale, il fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de la marine marchande ainsi que de la commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. Il sera élu le 9 janvier 1940 secrétaire de la Chambre des députés.

Hervé Nader s'intéressa avant tout aux choses de la mer.

Au cours des discussions budgétaires, il ne cessa d'appeler l'attention sur la

situation de la flotte marchande et la nécessité de développer et d'aménager les petits ports. Il préconisa, en 1940, d'utiliser ces derniers pour les livraisons de charbon. Il avait vivement critiqué, en 1938, la gestion du sous-secrétariat d'Etat à la Marine marchande et la répartition des crédits favorisant par trop la région marseillaise.

Il réclama également, dès 1936, l'institution d'un contingent et une protection douanière pour l'industrie de la pêche.

Ses compétences professionnelles lui permirent de participer activement à la discussion de projets de loi relatifs au prix des hôtels, à la suppression des pourboires et à la suppression des patentes — textes contre lesquels il vota — ainsi qu'à celle d'interpellations concernant le tourisme.

Il se fit aussi le défenseur des agriculteurs. Il se prononça, en 1936 contre l'élargissement des contingents et l'importation de produits alimentaires et agricoles hors contingent. En 1940, il réclama l'extension aux agriculteurs du bénéfice des allocations militaires.

Il vota contre le projet de loi concernant la réouverture en 1938 de l'Exposition des arts et techniques dans la vie moderne et contre le projet de loi portant ouverture de crédits pour l'assistance aux réfugiés espagnols et leur hébergement.

Le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

NADI (JULES, CAMILLE, VICTOR POMARET, dit), né le 19 mai 1872 à Valence (Drôme), mort le 8 novembre 1928 à Paris.

Député de la Drôme de 1914 à 1928.

Fils d'un conducteur des Ponts et Chaussées, Jules Nadi fit ses études à l'école primaire supérieure de Valence.

Il devint fonctionnaire municipal de cette ville, puis fut nommé chef d'octroi à Romans, en avril 1901. Il fut révoqué en 1907 à cause de son action socialiste. Mais cette révocation devait être, par la suite, annulée par le Conseil d'Etat.

Ayant le goût de la politique, Jules Nadi adhéra au parti socialiste dès 1888. Puis, le 4 décembre 1910, il se fit élire conseiller général du canton du Grand-Serre, mandat qu'il exerça jusqu'au 3 août 1913. Ensuite il fut élu conseiller général du canton de Romans, le 14 décembre 1919.

Maire de Romans depuis le 10 décembre 1919, Jules Nadi témoigna d'une activité remarquable. Sous son administration, la ville de Romans fut transformée. Elle lui doit de nombreuses améliorations de voirie et son marché couvert, toute une série d'œuvres sociales : installation de l'école pratique

de commerce et d'industrie dans un local municipal ; dispensaire antituberculeux ; création à l'hôpital d'un pavillon pour tuberculeux ; consultation antivénérienne ; goutte de lait ; consultation de nourrissons ; bains-douches municipaux ; parc de sports ; cité-jardin inaugurée par M. Loucheur, ministre du Travail.

Pour mener à bien ces réalisations Jules Nadi n'hésitait pas à établir de nouveaux impôts pour trouver les ressources nécessaires. Impôts productifs s'il en fut ! Le taux de la mortalité infantile qui tomba en quelques années, de 18 % à 3 % en est la preuve.

Jules Nadi se présenta pour la première fois aux élections générales législatives du 26 avril et du 10 mai 1914 dans la 2^e circonscription de Valence. Il fut élu, au second tour de scrutin, par 7.840 voix contre 7.230 à Ernest Gailly et 1.661 à Raoul Bonnefoy, sur 16.958 votants. Au premier tour, il avait obtenu 5.512 voix sur 16.130 votants, M. Gailly en totalisant, pour sa part, 5.542. Il succédait à Charles Chabert.

Son activité parlementaire fut intense. Au cours de la 11^e législature, il fut membre de la commission des postes et télégraphes et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission des comptes définitifs et de la commission des décrets.

Il est l'auteur de plus de trente propositions de loi, propositions de résolution et rapports.

En outre, il intervient souvent dans les discussions de projets de loi et d'interpellations.

Il retrouve son siège aux élections générales du 16 novembre 1919 auxquelles il se présente sur la liste du parti socialiste. Il obtient 14.549 voix sur 61.549 votants, le premier de la liste du congrès républicain départemental en obtenant 26.229 et le premier de la liste d'union républicaine d'action politique et sociale en totalisant 17.543.

Au cours de cette 12^e législature, il est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission des comptes définitifs.

Il se représente aux élections générales du 11 mai 1924. Inscrit sur la liste du bloc des gauches, il emporte 38.755 voix sur 68.461 votants, la liste du bloc ouvrier-paysan et la liste d'union républicaine nationale de la Drôme n'obtenant aucun siège.

Au cours de cette 13^e législature, son activité se ralentit. Il est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Ainsi qu'il l'avait déjà fait au cours de la 11^e législature, il dépose une proposition de loi tendant à instituer le monopole des assurances par l'Etat. Mais il ne présente aucun rapport.

Il meurt subitement, en cours de mandat, le 8 novembre 1928.

NAIL (LOUIS, LÉON, JULES), né le 27 septembre 1864 à Château-Gontier (Mayenne), mort le 9 avril 1920 à Paris (6°).

Député du Morbihan de 1910 à 1920.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande du 14 décembre 1916 au 4 juillet 1917. Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920.

Après avoir obtenu la licence en droit à Paris, Louis Nail se fit inscrire comme avocat au barreau de Lorient, dont il sera bâtonnier. Il débuta dès 1898 dans la vie publique en entrant au Conseil général du Morbihan, qui le choisit comme président en 1913. Dans l'intervalle il exerça les fonctions de maire de Lorient, de 1904 à 1912, marquant ces huit années d'administration par quelques réformes éditoriales.

Candidat aux élections législatives du 24 avril 1910 qui ont lieu au scrutin uninominal, il est élu au second tour par 5 366 voix sur 14.010 votants, contre 4.662 à Guieyesse, député sortant, et 3.889 à Sévène. Au premier tour, Guieyesse avait obtenu 4.479 voix sur 14.173 votants et Nail 4.315.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il est membre de la commission de la marine, de la commission des économies et de la commission des pensions civiles. Il présente diverses propositions de loi, rapports et avis, et prend part notamment à la discussion du budget pour 1911, du projet de loi autorisant la mise en chantier de bâtiments dans le courant de l'année 1911, du budget pour 1912, du projet de loi relatif à la constitution de la flotte à titre de rapporteur, du budget pour 1913, du projet de loi portant organisation du corps des officiers de la marine et du corps des équipages de la flotte comme rapporteur et enfin à la discussion du budget pour 1914.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 qui ont lieu au scrutin uninominal, il est réélu au second tour par 6.957 voix sur 11.777 votants contre 4.291 à Philippot, socialiste unifié. Au premier tour, il avait obtenu 6.120 voix sur 14.015 votants, contre 3.363 à Sévène et 2.302 à Philippot.

Au cours de cette législature, il est membre de la commission des crédits, de celle de la marine, et de la commission du budget. Il présente divers rapports et prend part, comme rapporteur, à la discussion du projet de loi relatif à l'interdiction de l'absinthe. Il prend part à l'importante discussion relative au programme naval soulevée à la Chambre le 11 février 1911 à l'occasion de la mise en chantier de deux nouveaux cuirassés, et il est le rapporteur du programme naval ainsi que de la loi des cadres du génie maritime.

Il est nommé sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande dans le 5^e cabinet Briand constitué le 29 octobre 1915, et conserve les mêmes fonctions dans le 6^e cabinet Briand du 12 décembre 1916 ainsi que dans le cabinet Ribot du 20 mars 1917.

La réorganisation des services de la marine marchande, d'importance primordiale à l'époque, avait été plusieurs fois réclamée par la Chambre et Nail y avait longuement travaillé : un décret du 4 juillet 1917 consacrait cette réorganisation mais nommait sous-secrétaire d'Etat à la tête du nouveau service Anatole de Monzie, sans qu'un mot fût dit du sort de Nail qui rentrerait ainsi dans le rang. Lorsque celui-ci prit séance pendant le Comité secret du 5 juillet, il fut applaudi par nombre de ses collègues.

En qualité de député, Louis Nail prend part à la discussion d'une interpellation concernant l'achat de navires à l'étranger.

Lorsque Clemenceau forma le ministère qui succéda au cabinet Painlevé et qui fut constitué le 16 novembre 1917, Louis Nail reçut le portefeuille de la Justice.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste départemental, il est élu sur la liste d'union républicaine avec 50.447 voix sur 107.245 votants.

Il meurt le 9 octobre 1920 à Paris, à l'âge de 55 ans.

NAPHE (ANDRÉ, FRANÇOIS), né le 13 juin 1903 au Bouscat (Gironde).

Député de la Gironde de 1936 à 1941.

Instituteur public, André Naphle, est, en 1936, candidat du parti socialiste S.F.I.O. dans la 5^e circonscription de Bordeaux au siège de M. Cazalet, député sortant qui, pour convenances personnelles, ne se représente pas. Au premier tour, le 26 avril, il obtient 4.346 voix, devant Benjamin Saufrignon, candidat de l'Alliance démocratique, qui recueille 3.701 voix sur 20.556 votants. Au second tour de scrutin, le 3 mai, il est élu avec 10.363 voix, contre 10.109 à son rival du premier tour, sur 20.809 votants. Dans sa circulaire électorale, il déclare qu'il sera au Parlement le défenseur infatigable des travailleurs, en particulier des viticulteurs, des résiniers et des maraîchers.

Inscrit au groupe socialiste, André Naphle est un député particulièrement discret. Membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine, de la commission du commerce et de l'industrie, ainsi que de la commission de l'armée, il ne se fait guère entendre à la tribune que comme rapporteur, au nom du 5^e Bureau, sur diverses élections.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain

NAPLES (CÉLESTIN, JOSEPH, ETIENNE), né le 23 novembre 1872 à Condom (Gers).

Député du Gers de 1924 à 1928.

Valeureux combattant de la grande guerre, docteur en droit, avocat, propriétaire, conseiller général et maire de Condom, Etienne Naples fut élu député du Gers aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du cartel des gauches, recueillant 25.871 suffrages, alors que le quotient électoral était de 17.495.

A la Chambre, il fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le Comité de l'union des intérêts économiques était intervenu dans la dernière campagne électorale, ainsi que sur l'origine des fonds ayant servi à tous les partis, enfin de la commission des marchés et des spéculations.

Son initiative de parlementaire a surtout pour objet : la hausse illicite des denrées et marchandises d'usage courant et de première nécessité (1925), une taxe de luxe sur le logement superflu, le maintien au point de vue nombre des représentants, la suprématie du suffrage universel sur le suffrage restreint.

Il prit part à plusieurs discussions budgétaires. Il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures à prendre pour mettre un terme à la hausse constante du prix du pain et aux agissements scandaleux des courtiers qui parcouraient les campagnes et qui, à l'aide de sur-offres, accaparaient le blé nouveau, laissant à prévoir dans un bref délai une hausse nouvelle susceptible d'entraîner des prix prohibitifs et, par voie de conséquence, les troubles sociaux les plus graves.

Aux élections des 22 et 29 avril 1928, il fut battu de justesse au second tour de scrutin par le docteur Joseph Mascianis, conseiller général, ancien sénateur : 40 voix seulement séparant les deux adversaires, l'un obtenant 9.960 voix, l'autre 10.000.

Etienne Naples se consacra désormais à son métier et à l'administration de sa ville natale.

NAQUET (ALFRED, JOSEPH), né le 6 octobre 1834 à Carpentras (Vaucluse), mort le 10 novembre 1916 à Paris.

Député du Vaucluse de 1876 à 1883.

Sénateur du Vaucluse de 1883 à 1890.

Député de la Seine de 1890 à 1893.

Député du Vaucluse de 1893 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNRY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 480).

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il se présente

dans le V^e arrondissement de Paris où il est élu, au second tour, avec 4.830 voix contre 4.745 à Bourneville, radical-socialiste, député sortant. Mais son élection ayant été invalidée le 16 décembre 1889, il doit revenir devant ses électeurs qui lui renouvellent leur confiance : le 16 février 1890, au second tour de scrutin, il recueille 4.496 voix contre 3.698 à son concurrent de l'année précédente. Il donne alors sa démission de sénateur.

Dans son action politique, il demeure fidèle au boulangisme, même après la défaite de ce parti. La révision de la Constitution de 1875, qu'il juge détestable, reste pour lui l'objectif le plus urgent et, s'il désire des réformes dans tous les domaines, il n'en repousse pas moins de toutes ses forces « le collectivisme qui de son vrai nom s'appelle le communisme ».

A la Chambre, il siège dans plusieurs commissions et dépose deux propositions de loi, l'une tendant à la participation des travailleurs aux bénéfices des sociétés industrielles et commerciales par actions, l'autre visant à créer une assurance contre les accidents professionnels pouvant atteindre les ouvriers mineurs. Il intervient dans plusieurs débats concernant notamment : les justices de paix, les caisses d'épargne, la réforme de la législation des patentes, le rétablissement de l'ordre à Paris à la suite des manifestations d'étudiants.

A la consultation de 1893, il se porte candidat à Carpentras, son pays natal, qu'il a déjà représenté au Parlement pendant dix-huit ans. Il se présente comme un ardent républicain, soucieux de reconstituer l'armée radicale et progressiste. A ses adversaires qui lui reprochent son passé boulangiste, il répond avoir vu dans la popularité du général, lorsque l'extrême-gauche le porta au pouvoir, le moyen de vaincre l'impossibilité d'obtenir la révision constitutionnelle vers laquelle doivent tendre tous les efforts. Il est élu au second tour avec 4.686 voix contre 4.406 au député sortant, Béraud.

Au cours de cette législature, son activité parlementaire ne faiblit pas. Les nouvelles propositions dont il prend l'initiative sont d'une importance inégale ; elles ont pour objet : l'assimilation des enfants naturels aux enfants légitimes au point de vue successoral, la délivrance de permis de chasse valables pendant 24 heures, la révision des lois constitutionnelles.

A la tribune, il aborde de nombreux sujets : droits de douane sur le blé et ses dérivés à l'importation, répression des menées anarchistes, mesures disciplinaires prises contre les fonctionnaires investis d'un mandat électif, impôt direct sur le revenu et taxes assimilées, nécessité de réviser les lois constitutionnelles de 1875, nomination des sénateurs au suffrage universel...

Il intervient encore dans la discussion des deux interpellations relatives, l'une à la révocation d'un trésorier-payeur général et à la prédominance des

juifs dans l'administration française, l'autre aux dangers de l'infiltration incessante de la race juive.

En 1896, figurant parmi les parlementaires désignés par Arton comme ayant bénéficié des libéralités de la compagnie de Panama, Naquet quitte la France dès l'annonce des poursuites. De Londres, il écrit que son état de santé ne lui permet pas de courir le risque et les rigueurs d'une détention préventive, mais il saura établir son innocence. Le 30 novembre 1897, la Cour d'assises de la Seine acquitte les autres parlementaires poursuivis et, sur la foi des certificats médicaux qu'il a fournis, lui accorde un sursis d'un mois pour se présenter. Revenu à Paris dans les délais fixés, il est à son tour acquitté le 30 mars 1898.

A la suite de cet épisode malheureux, il décide de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de député lors des élections générales qui ont lieu la même année. Retiré de la vie politique active, il donnera néanmoins son adhésion au parti socialiste en 1900.

Ses idées, Naquet les a également défendues par la plume dans divers ouvrages : *Socialisme, Collectivisme et socialisme libéral* (1890), *Temps futur* (1900), *L'Humanité et la Patrie* (1901), *L'anarchisme et le collectivisme* (1904).

Homme politique, il était aussi homme de science : docteur en médecine, agrégé de la Faculté de Paris, il est l'auteur d'études scientifiques importantes.

Naquet est mort le 10 novembre 1916 à Paris. Il était âgé de 82 ans.

NARBONNE (MARIE, Paul), né le 1^{er} mars 1847 à Bize (Aude), mort le 26 octobre 1907 à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Député de l'Aude de 1898 à 1902.

Paul Narbonne est né à Bize le 1^{er} mars 1847. Il était le fils d'un important distillateur de la région.

En 1870 il s'engage pour la durée de la guerre et participe à la campagne de l'est sous le commandement des généraux Cremer et Bourbaki.

En 1871 il participe à la Commune qui fut proclamée à Narbonne le 24 mars. Le 31 mars il est arrêté avec les principaux chefs de la Commune. Détenu pendant sept mois il est traduit devant la cour d'assises de l'Aveyron qui l'acquittera.

Socialiste militant il fonda à Narbonne le journal *L'Emancipation sociale* que rédigèrent plus tard Rouanet et Fournière.

En collaboration avec Omer Sarrault et Rousseau, inspecteur des forêts, il fit paraître le *Bulletin agricole du Midi*.

De 1886 à 1892 il sera conseiller général du canton de Narbonne.

Désigné par un congrès radical-socialiste réuni à Lézignan, il posa sa candidature à la députation aux élections de mai 1898 dans la 2^e circonscription de Narbonne. Il obtint 4 002 voix contre 7.459 à Adolphe Thurel, ministre des Travaux publics, député sortant, républicain modéré, qui fut réélu. Georges Berlioz, maire de Fabrezan, radical-socialiste antisémite obtenait 2 891 voix.

Ces élections ayant été invalidées pour cause de fraudes, et Thurel s'étant retiré, Narbonne fut élu le 2 octobre 1898 par 7.447 voix contre 1.865 à Olivé, candidat modéré, et 386 à Franc, lui aussi modéré.

A la Chambre Paul Narbonne s'inscrivit au groupe socialiste. Ses interventions à la tribune tendront surtout à défendre les intérêts des viticulteurs. Il tentera à de nombreuses reprises de faire voter un amendement tendant à l'introduction du vin dans la ration du soldat.

Dans l'Aude, il participa aux travaux des groupes d'études sociales qui cherchaient à rassembler les sympathisants aux idées de gauche.

A la veille des élections de 1902, le « bloc des gauches » lui retirera sa confiance pour l'accorder à Albert Sarrault. Il fut nommé à titre de compensation directeur de l'office tunisien de colonisation.

Il meurt cinq ans plus tard à l'âge de 60 ans.

NAST (ALBERT, ANDRÉ), né le 24 septembre 1884 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1931 à 1936.

Albert Nast fit ses études au lycée Condorcet puis obtint son diplôme de docteur en droit en 1908. D'abord clerc d'avoué, ensuite rédacteur au recueil des lois *Le Sirey*, secrétaire de M^e Garçon, professeur de droit, et de M^e Raynal, avocat à la Cour de cassation, il fut en même temps avocat près la cour d'appel de Paris et plaida pendant six ans. Mais, ayant toujours été attiré par les questions médicales, à la suite d'un grand deuil il se décida à redevenir écolier et, tout en plaçant pour subvenir aux besoins de sa famille, il entreprit ses études médicales et fut nommé externe des hôpitaux de Paris en 1911.

Pendant la grande guerre, il fut médecin auxiliaire. Il fit partie de l'armée auxiliaire pour troubles visuels graves qui, d'ailleurs, se compliquèrent ensuite et nécessitèrent plusieurs opérations. Pendant deux ans, il fut affecté à des centres chirurgicaux, puis au service de syphiligraphie de la zone des armées. En 1921, il obtint son diplôme de docteur en médecine et s'installa à Chelles pour y exercer sa profession.

Depuis l'âge de 20 ans, Albert Nast s'est occupé d'œuvres sociales, à Paris et dans la banlieue. Grâce à l'aide de la population de Chelles, du ministère de la Santé publique, et des communes de Chelles, Brou, Vaires, Champs et Gournay, il crée en 1923 une maternité modeste et des œuvres annexes bien connues dans tout le département. De belle stature, pourvu d'une magnifique chevelure et d'une voix de stentor qui, dans ses moments de colère le faisaient ressembler à un lion, Albert Nast pouvait réussir dans n'importe quelle carrière, comme il avait commencé de le prouver au barreau, puis en médecine.

Il saisit l'occasion de l'élection partielle dans la 1^{re} circonscription de Meaux à la suite de la démission de Delabarre, le 30 juin 1931, pour postuler le siège de député. Elu le 4 octobre 1931, au second tour, par 4.202 voix contre 4.110 à Soupe, 3.858 à Hamlet et 3.082 à Archer, sur 16.340 votants, il s'inscrivit au groupe des Indépendants de gauche. Réélu le 8 mai 1932, au second tour des élections législatives, avec 10.218 voix contre 6.550 à Soupe, son plus dangereux adversaire de l'élection précédente, sur 19.808 votants, il reprit sa place au groupe des indépendants de gauche.

Membre des commissions de l'hygiène, de la législation civile et criminelle, du suffrage universel, il déploya une grande activité. Il s'intéressa surtout aux questions médicales et, accessoirement à celles des baux et loyers.

Il perdit son siège le 3 mai 1936, n'obtenant au second tour que 10.787 voix contre 11.334 au communiste Fouchard, candidat du Front populaire, sur 22.446 votants.

Pendant sa carrière politique, il n'abandonna pas son œuvre sociale et médicale malgré la cécité complète dont il fut atteint dès 1931. Son courage, son abnégation lui valurent la médaille d'argent de l'Académie de médecine, la Légion d'honneur et la rosette de l'Ordre de la santé publique.

Albert Nast est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages médicaux, juridiques et philosophiques.

NAUDIN (ACHILLE, AUGUSTIN, JEAN, FRANÇOIS), né le 23 juillet 1888 à Tintury (Nièvre).

Sénateur de la Nièvre de 1933 à 1941.

Fils d'éleveur à Tintury, Achille Naudin fit ses études secondaires au lycée de Nevers et choisit la carrière juridique : Faculté de droit de Poitiers, doctorat en droit puis doctorat en sciences politiques et économiques. Ainsi, le voilà en 1911 avocat à Nevers. Naudin se flattait, par-dessus tout, d'être agriculteur-éleveur à Nolay, commune dont il fut maire sans interruption à dater

de 1919. Déjà, sa thèse de doctorat en sciences politiques, il l'avait consacrée à *L'industrie de l'élevage dans la Nièvre*. Aussi bien, devint-il très vite président de la Chambre d'agriculture de ce département et même, plus tard, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

Le 16 octobre 1932, dans sa quarante-cinquième année, il brigue le mandat de sénateur de la Nièvre. Il ne passe pas facilement : au troisième tour et par 345 voix sur 679 votants, à la pluralité des voix.

C'est la commission des douanes qui bénéficie surtout de ses talents. Pour quelques années, il ne fut affaire soumise à son examen dont le rapport n'échut à Naudin : importation des truites et autres salmonidés, droit de douane sur les crustacés, tarifs douaniers de certains produits lainiers, importations en provenance du Brésil, et vingt autres décrets douaniers de 1933 à 1938.

En 1939, s'étant ainsi fait apprécier, Naudin fut élu secrétaire du Sénat, et réélu en 1940. C'est également cette année-là qu'il consentit à se charger du rapport sur le projet de loi prononçant la déchéance de certains élus communistes, parmi lesquels Marcel Cachin. Peu de semaines plus tard, il votait aussi les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, grand officier du Nichan Iftikhar, commandeur du Dragon d'Annam et du Ouissam alaouite.

NAUDIN (RAOUI, ALFRED, EUGÈNE), né le 2 septembre 1889 à Vitry-Laché (Nièvre).

Député de la Nièvre de 1936 à 1942.

Capitaine au long cours, maire de Corbigny depuis 1933, Raoui Naudin se présente aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 en soutenant le programme radical-socialiste de sauvegarder du franc par un budget sain et en équilibre, de revalorisation des produits du sol, de diminution des impôts de consommation, de défense de l'artisanat, de protection des classes moyennes et des travailleurs, de droit au travail pour la jeunesse, de contrôle des banques et des industries de guerre, de défense des libertés démocratiques et des institutions laïques et sociales.

Partisan d'une évolution dans l'ordre, il est ainsi élu au second tour, dans la circonscription de Clamecy, obtenant 6.535 voix sur 12.533 votants, alors que son adversaire Brésard en obtient 5.893.

A la Chambre, il est nommé membre de la commission de l'aéronautique, de la commission de la marine marchande, enfin de la commission de l'Algérie,

des colonies et des protectorats, mais il n'intervient pas en séance publique.

Le 10 juillet 1940, il vote à Vichy l'octroi au maréchal Pétain des pouvoirs constituants.

NAVARRÉ (AUGUSTE, Louis), né le 27 avril 1853 à Condé-sur-Escaut (Nord), mort le 23 novembre 1921 à Paris.

Député de la Seine de 1914 à 1919.

Louis Navarre s'installe comme médecin à Paris en 1876. A la mobilisation de 1914 il est médecin aide-major de première classe dans la territoriale.

Conseiller municipal du XIII^e arrondissement (Gare), puis président du conseil municipal de Paris, conseiller général, il se présente aux élections de 1914 avec le programme général du parti socialiste S.F.I.O. Au premier tour de scrutin, il obtient 6.981 voix contre 5.425 à Buisson et 3.894 à Bard, sur 23.575 inscrits et 16.822 votants. Il est élu au second tour avec 9.997 voix contre 6.347 à Bard.

La santé publique, la réparation des dommages causés par faits de guerre, la taxation des denrées et substances nécessaires à la vie de la population, la rareté et la cherté de certains produits dans les grandes villes, les modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre, autant de préoccupations qui ont animé l'activité parlementaire de Louis Navarre pendant la grande guerre.

En 1917, il demande à interpeller le gouvernement sur les mesures prises pour assurer la soudure de la récolte de blé avec les récoltes précédentes. La même année, il interpelle le gouvernement sur l'organisation et le fonctionnement du service de santé lors de la dernière offensive. Il sera également entendu sur les ordres du jour motivés présentés à la suite de la discussion en comité secret des interpellations sur ce même service de santé. Il interpelle encore le gouvernement sur le ravitaillement en farine et en pommes de terre.

L'année suivante, il prend part à la discussion d'une interpellation relative à l'œuvre de guerre dénommée « La part du combattant » créée par le journal *L'Action française*.

Louis Navarre meurt deux ans après l'expiration de son mandat le 23 novembre 1921, à l'âge de 68 ans.

NECTOUX (CLAUDE), né le 21 août 1860 à Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire), mort le 28 août 1929 à Dezizeles-Maranges (Saône-et-Loire).

Député de la Seine de 1909 à 1924

Mécanicien de son métier, Claude Nectoux subit deux échecs consécutifs aux élections générales de 1902 et de

1906. Candidat à l'élection partielle du 4 avril 1909, il réussit à emporter le siège de député de la 4^e circonscription de Senaux, au second tour de scrutin, par 7.132 voix contre 6.007 à Marc Sangnier et 3.789 à Jarousse sur 17.116 votants, en remplacement de Gervais, élu sénateur le 3 janvier et démissionnaire le 22 janvier 1909. Il fut réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au second tour, par 9.874 voix contre 9.856 à Valatte, son principal concurrent, sur 20.114 votants. Il conserva la faveur de ses électeurs le 10 mai 1914, battant Marc Sangnier, son principal adversaire, par 8.147 voix contre 7.246 sur 15.650 votants. Au renouvellement du 16 novembre 1919, qui eut lieu au scrutin de liste, il figurait en huitième position sur la liste d'union républicaine et sociale qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 150.298 voix sur 285.719 votants.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il fut, au long de sa carrière parlementaire, membre de commissions, dont celles des postes et télégraphe, du suffrage universel, des dommages de guerre, des travaux publics et moyens de communication, au sein desquelles il déploya une grande activité.

Il s'intéressa à de multiples sujets dont l'aspect social fixait surtout son attention. La discussion des budgets lui permettait ainsi, presque chaque année, de marquer son intérêt aux questions les plus diverses, relevant aussi bien de l'instruction publique que des communications, de la guerre, de l'agriculture ou des postes et télégraphe. L'outillage téléphonique et télégraphique était pour lui d'un intérêt tout particulier auquel il s'attacha au long des trois législatures qu'il remplit. Il prit part à la discussion, avant la guerre de 1914, des lois sociales concernant la durée et les conditions du travail (journée de 10 heures, apprentissage, crédit aux associations ouvrières) et pendant la législature de guerre à celle des questions concernant la production de guerre, le travail et les mobilisés; la réforme électorale, qui aboutit au rétablissement du scrutin de liste, ne le laissa pas non plus indifférent. Après la guerre, enfin, il s'intéressa au relèvement du pays: grèves et leurs incidences, régime des chemins de fer, économiques en matière de finances, caisse des pensions de guerre et des invalides de la marine.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1924 et mourut quatre ans plus tard à Dezizeles-Maranges, le 28 août 1929, à l'âge de 69 ans.

NÉDELEC (JOSEPH), né le 7 octobre 1821 à Plouyé (Finistère), mort le 13 avril 1906 à Carhaix (Finistère).

Député du Finistère de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 485.)

Joseph Nédelec ne se représenta pas aux élections de 1881 et ne brigua plus aucun siège désormais.

Retiré à Carhaix, il y mourut le 13 avril 1906, à près de 85 ans.

NÈGRE (PIERRE, MARIE, Louis), né le 13 mai 1854 à Montpellier (Hérault).

Sénateur de l'Hérault de 1906 à 1920.

Ayant achevé ses études de droit en 1880, Louis Nègre s'inscrit au barreau de la cour d'appel de Montpellier; très jeune encore, il sera choisi par ses pairs comme bâtonnier de l'ordre des avocats.

Assez tôt, dès 1892, année où il est élu conseiller général pour le canton de Natelles, il songe à la politique. Mais il a déjà 56 ans quand une occasion s'offre de devenir sénateur, au renouvellement du 7 janvier 1906. Il passe facilement, dès le premier tour, croyant être élu pour 9 ans, mais l'étant en fait pour 14. C'est qu'il appartenait à la série B, laquelle devait être renouvelée en 1915 et dont les pouvoirs, du fait de la guerre, furent prorogés par la loi du 25 décembre 1914.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, où il fit partie notamment des commissions des douanes, de l'agriculture et des finances; ses goûts le porteront d'abord vers les problèmes agricoles, particulièrement vers ceux qui se posaient à l'Hérault. Ainsi, de 1906 à 1910, l'entendit-on parler surtout de la circulation des alcools, de la réparation des dommages que les inondations avaient causés aux vignobles, de l'organisation de la sériciculture, des droits de douane sur les levures de distillerie, de difficultés propres à Montpellier, etc.

Toutefois, les années passent, on le voit paraître, surtout à partir de 1913, beaucoup plus éclectique, s'intéressant successivement à des sujets divers, tels que la constitution en université des écoles d'enseignement supérieur d'Alger, le recrutement de l'armée active, la durée du service militaire, diverses dispositions légales relatives au mariage, la taxation des denrées alimentaires en 1916, l'admission d'urgence des malades dans les hôpitaux, etc.

En 1920, Louis Nègre renonça à se représenter. Il retrouva alors son cabinet d'avocat à Montpellier.

NEREL (LÉON, GUILLAUME, CÉLESTIN), né le 28 décembre 1855 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 18 août 1931 à Perpignan.

Député des Pyrénées-Orientales de 1914 à 1919.

Léon Nerel, avocat, fut maire de Perpignan du 17 mai 1911 au 19 mai 1912.

En 1914 il se présente aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Perpignan.

Il est élu par 4.836 voix contre 4.663 à M. Casteil et 4.556 à M. Deslinières, au second tour de scrutin.

Au premier tour Léon Nerel avait obtenu 3.793 voix contre 4.238 à M. Deslinières et 3.851 à M. Casteil.

Il se représentera en 1919 mais le scrutin de liste avec représentation proportionnelle ne lui permettra pas d'être réélu. Il s'était présenté sur la liste d'union républicaine nationale pour l'ordre et la prospérité du pays.

À la Chambre il siège sur les bancs de la gauche démocratique.

Il est membre de la commission des douanes et de la commission d'enquête sur la métallurgie.

Il dépose une proposition de loi tendant à venir en aide aux habitants du département des Pyrénées-Orientales, victimes de l'inondation du 26 octobre 1915. Il intervient dans la discussion de la proposition de résolution concernant l'organisation du contrôle aux armées.

Il meurt le 18 août à l'âge de 76 ans.

NÉRON (ÉDOUARD), né le 15 février 1867 à Vera-Cruz (Mexique).

Député de la Haute-Loire de 1906 à 1914 et de 1919 à 1924.

Sénateur de la Haute-Loire de 1924 à 1941.

Licencié en droit, élève de l'École des sciences politiques, Édouard Néron est entré de bonne heure dans la politique. Dès l'âge de 25 ans, en 1892, il fut élu conseiller municipal de Monistrol-sur-Loire, commune sur le territoire de laquelle il possédait une exploitation agricole. En 1896, ses collègues lui confièrent les fonctions de maire, qu'il devait assumer avec zèle et succès jusqu'en 1919, puis de 1923 à 1925. En 1902, il entre au Conseil général de la Haute-Loire; il s'y attache surtout à développer les moyens de communication dans son canton.

Le 20 mai 1906, il se présente aux élections législatives dans l'arrondissement d'Yssingeaux, comme républicain libéral, partisan du rétablissement de la paix religieuse et du maintien de l'ordre social. Il est élu député de la Haute-Loire au second tour de scrutin, par 13.895 voix sur 21.000 votants, et s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique.

Il déploie dès lors à la Chambre une infatigable activité, déposant de nombreuses propositions de loi, prenant la parole sur les sujets les plus variés, intervenant en faveur des agriculteurs et des artisans de son département, participant aux travaux de plusieurs commissions.

Il est réélu le 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 14 486 voix sur 22 070 votants, mais ne se représente pas en 1914. Durant la guerre, il se consacre à sa commune puis, le 16 novembre 1919, pose à nouveau sa candidature sur la liste d'union nationale. Il retrouve alors son mandat de député de la Haute-Loire par 21 444 voix sur 62 685 votants ; il demande à être déchargé de ses soucis municipaux, mais son successeur à la mairie de Monistrol ayant démissionné en 1922, il reprend le fardeau en 1923.

A la Chambre, il appartient aux commissions de l'Algérie, des colonies, de la prévoyance sociale et, surtout, à la commission des douanes pour laquelle il établit de très nombreux rapports, l'un de ses grands succès étant de défendre les intérêts des paysans français, et d'abord de ceux de son département.

Le 6 janvier 1924, il est élu sénateur de la Haute-Loire au troisième tour de scrutin, par 350 voix sur 683 votants, s'inscrit au groupe action nationale républicaine et sociale et siège sur les bancs de la gauche républicaine. Son mandat sera renouvelé le 16 octobre 1932, au premier tour, par 395 voix sur 686 votants.

Au Sénat, il est le grand spécialiste des questions douanières. Chaque année, jusqu'en 1939 compris, il dépose plusieurs rapports pour la commission des douanes, dont il est vice-président à partir de 1926. Il écrit, d'autre part, dans la *Revue politique et parlementaire* des articles très remarquables sur la réforme du système douanier, articles dans lesquels il se montre résolument protectionniste.

La guerre survenue, Edouard Néron vota le projet de loi accordant les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

NÉRON-BANCEL (EMILE), né le 23 janvier 1859 à Vera-Cruz (Mexique), mort le 8 juin 1931 à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire
de 1893 à 1902*

Né de parents français à Vera-Cruz, au Mexique, Emile Néron-Bancel était un propriétaire foncier de Monistrol. Président de la Caisse départementale de prévoyance et de secours contre la mortalité du bétail, il était aussi président du Comité agricole d'Yssingeaux. A 34 ans, déjà conseiller général et maire de Monistrol, il succède comme député à Malartre. Le 20 août 1893, en tant que candidat républicain, il obtient 10 314 voix contre 7 521 au député sortant. Désigné comme candidat et reconnu comme député par le congrès républicain, il place en tête des principes essentiels « la liberté religieuse que nos pères ont consacrée dans leur déclaration de 1789 ». Dans l'ordre social il assure « tous mes ef-

forts tendront à favoriser la coalition indispensable du capital et du travail et à assurer au travailleur les moyens de parer aux conséquences de l'âge et de la maladie ».

En 1897 Néron-Bancel, inscrit au groupe des progressistes, devient secrétaire de la Chambre des députés. Il participe à de nombreuses discussions sur l'Algérie, sur son organisation administrative et les concessions de phosphates.

Le 8 mai 1898 il est réélu dans la même circonscription par 12 092 voix, sans concurrent, fait rare qui démontre le rayonnement de sa personnalité. Pendant cette législature, il prononce d'importants discours sur le budget et notamment sur les questions agricoles qui lui tiennent à cœur et qui sont essentielles pour la circonscription qu'il représente. Il ne néglige pas pour autant le travail plus obscur des commissions et s'affirme au contraire comme un membre influent des commissions de l'hygiène publique, de la compatibilité et de la protection des animaux.

En 1902, à l'âge de 43 ans, il abandonne toute carrière politique et se consacre entièrement à ses affaires et à son village de Monistrol où il meurt le 8 juin 1931.

NEUVILLE (ERNEST, ANATOLE), né le 3 juillet 1865 à Montreuil-l'Argillé (Eure).

Sénateur de l'Eure de 1930 à 1939.

Ernest Neuville était professeur retraité d'école d'agriculture et conseiller général lorsqu'il fut élu, en octobre 1929, sénateur de l'Eure. La vérification de pouvoirs lors de la séance du 11 février 1930, donna lieu à un véritable débat au cours duquel s'affrontèrent courtoisement les représentants de la droite et de la gauche sénatoriales. Un deuxième tour de scrutin avait été nécessaire pour le troisième siège. Le candidat le mieux placé était l'ancien sénateur, le lieutenant-colonel Josse, qui avait obtenu 503 voix au premier tour alors que la majorité absolue était de 504 voix. Son concurrent direct, Ernest Neuville, avait obtenu 471 voix. Il semble qu'entre les deux tours les adversaires de Josse aient fait courir le bruit que ce candidat était un des spéculateurs qui faisait baisser le prix du blé. Cette accusation bénéficia à Neuville qui recueillit 512 voix au deuxième tour contre 483 à Josse. Le président de la sous-commission de validation, Las-Cases, appuyé par de nombreux sénateurs de droite, demanda l'invalidation, sans d'ailleurs mettre directement en cause Ernest Neuville. Mais la majorité de la sous-commission était favorable à la validation qui fut votée par le Sénat à la majorité de 220 voix contre 65.

Le nouveau sénateur s'inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale. Propriétaire-agriculteur, il s'intéresse à tous les problèmes d'organisation et de

rentabilité des marchés agricoles, qu'il s'agisse du prix des céréales, de la révision des baux à ferme, des entrepôts frigorifiques, etc. Il suit de très près l'organisation de l'enseignement agricole et la situation du personnel des écoles d'agriculture.

Membre de la commission de l'enseignement depuis 1931 et de la commission de l'agriculture depuis 1934, il interviendra très fréquemment à la tribune pour soutenir des amendements ou présenter des rapports au nom de ces deux commissions. En 1936, à l'issue du long débat qui aboutit à la création de l'Office national du blé, Ernest Neuville ne prendra pas part au vote final d'un projet de loi qui, dans une certaine mesure, donne au gouvernement les moyens d'intervenir par vote d'arbitrage dans la fixation du prix du blé.

Au renouvellement dont les élections se déroulent le 23 octobre 1938, Neuville n'obtient que 342 voix. Son adversaire malheureux de 1930, le lieutenant-colonel Josse, retrouve son siège, en compagnie de Join-Lambert et Léon Lauvray.

NEVEUX (THÉOPHILE, ARMAND), né le 13 mars 1824 à Seraincourt (Ardennes), mort le 23 mai 1893 à Paris (5^e).

*Député des Ardennes de 1876 à 1888.
Sénateur des Ardennes de 1888 à 1893*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 489.)

De santé fragile, Théophile Neveux ne devait plus intervenir en séance publique après 1889. Il mourut le 23 mai 1893, à l'âge de 69 ans.

NEYRAND (ANTOINE, SIMON, LOUIS, PAUL, Charles), né le 7 septembre 1837 à Saint-Julien-en-Jarez (Loire), mort le 7 octobre 1907 à Sarry (Saône-et-Loire).

Député de la Loire de 1890 à 1893

Antoine Neyrand était maître de forges et conseiller général lorsqu'il se présenta, comme boulangiste révisionniste, aux élections législatives de 1889. Il l'emporta dans la 3^e circonscription de Saint-Etienne, dès le premier tour, par 8.428 voix contre 5.529 à M. Dequaire, républicain, sur 16.921 votants. Mais son élection ayant été invalidée, il dut se représenter, en janvier 1890, devant ses électeurs qui lui renouvelèrent leur confiance : 9.004 suffrages se portèrent alors sur son nom tandis que son concurrent de l'année précédente n'en recueillait que 8.149.

A la Chambre, il fit partie de plusieurs commissions et se préoccupa plus particulièrement des conditions de tra-

vail dans les entreprises. Il intervint notamment dans la discussion du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Il se fit également entendre au cours du débat sur l'établissement du tarif général des douanes.

Au renouvellement de 1893, il présenta sa candidature dans la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne. Il fut battu au second tour de scrutin, n'obtenant que 3.676 voix contre 5.118 à Benoît Oriol.

Il mourut en 1907 à l'âge de 70 ans.

NEYRET (BLAISE), né le 6 août 1861 à Saint-Genest-Lerpt (Loire), mort le 25 novembre 1931 à Saint-Etienne (Loire).

Député de la Loire de 1914 à 1924.

Droguiste industriel, Blaise Neyret, qui représenta le département de la Loire pendant dix années à la Chambre des députés, était une personnalité locale importante.

Il entre dans la carrière politique comme conseiller municipal de Saint-Etienne, le 8 mai 1904 et le demeurera jusqu'au 30 septembre 1919 après une très brève interruption du 5 novembre au 4 décembre 1910.

Élu député, il était aussi conseiller général depuis 1913 (jusqu'en 1919) du canton de Saint-Etienne (Nord-Ouest).

Blaise Neyret se présenta à la députation le 10 mai 1914 pour remplacer Arbel, et il fut élu, au second tour de scrutin.

Au premier tour, Neyret comptait cinq concurrents. Sur 23.116 inscrits, et 17.228 votants, il recueillait 7.855 voix contre 3.745 à Charpentier, 3.006 à Vinay, 1.355 à Le Griel et 1.672 à Vernay, quatre voix allant à Paoletti.

Au second tour, sur 23.309 inscrits, et 17.489 votants, Blaise Neyret était élu avec 8.813 voix, 8.435 allant à Charpentier, 2 à Vernay et une à Paoletti.

Il sera réélu pour la 12^e législature. Il se présentait alors sur la liste de l'entente républicaine et démocratique et il fut élu à la plus forte moyenne avec 52.582 voix ; sur 191.673 inscrits, il y avait 132.611 votants, 59.062 abstentions. 130.587 suffrages exprimés. La majorité absolue se fixait à 65.294 voix.

Blaise Neyret siégea au centre droit. Partisan de la liberté et de la représentation proportionnelle, il prône aussi l'amélioration du sort des classes laborieuses et l'extension de la propriété aux syndicats ouvriers.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie, de celle des mines et de celle des comptes définitifs, Blaise Neyret est un député discret que la tribune intimide.

Il ne se représente pas aux élections de 1924 laissant en 1928 à son fils

Jean le soin de reconquérir son ancien siège de député (voir ci-dessous).

Il mourut le 25 novembre 1931 à Saint-Etienne à l'âge de 70 ans.

NEYRET (JEAN), né le 13 mai 1890 à Saint-Etienne (Loire).

Député de la Loire de 1928 à 1932.

Sénateur de la Loire de 1933 à 1941.

Fils de Blaise Neyret, conseiller municipal puis adjoint au maire de Saint-Etienne, conseiller général et député de la Loire de 1914 à 1924, Jean Neyret fit ses études à l'Université de Lyon où il obtint les grades de licencié ès sciences, licencié en droit et docteur en médecine. Spécialisé dans la radiologie du tube digestif, il exerce la médecine depuis 1922 à Saint-Etienne. Pendant la guerre de 1914 il obtient la croix de guerre; en 1917, il reçoit la médaille d'argent des épidémies.

Candidat aux élections législatives de 1928 dans le département de la Loire, il se présente sous la bannière de l'union nationale « pour soutenir le gouvernement Poincaré » et contre le cartel dont il dénonce vigoureusement la faillite dans la profession de foi adressée à ses électeurs. Il sera élu député de la 3^e circonscription de Saint-Etienne le 29 avril 1928, au second tour, avec 10.567 voix sur 20.425 suffrages exprimés.

Au Palais Bourbon, il participe activement aux travaux de la commission des mines dont il est un des vice-présidents. Au nom de cette commission, il dépose en 1930 et 1931 plusieurs rapports très documentés sur le projet de loi portant ratification de conventions entre l'Etat et la Compagnie française des pétroles. Il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à obliger les entrepreneurs de transports en commun à mettre dans leurs voitures des sièges à la disposition de leurs employés (10 juillet 1930).

Battu par Paul Creyssel aux élections législatives du 8 mai 1932, Jean Neyret se présente aux élections sénatoriales le 16 octobre de la même année, sur la liste de concentration républicaine. Il sera élu au troisième tour de scrutin par 494 voix sur 987 suffrages exprimés. Dans leur profession de foi, les candidats de concentration républicaine — dont Jean Taurines, tête de liste, élu au deuxième tour — réclamaient une politique d'économies massives, la réduction du train de vie de l'Etat; ils s'élevaient contre toute augmentation d'impôts et voulaient limiter l'effort militaire à l'organisation de la défense du pays. Ils se déclaraient partisans d'une République ouverte à tous, libérale et tolérante.

Au Sénat, Jean Neyret s'inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale. Pendant toute la durée de son mandat, il fera partie de la commission

de l'hygiène et depuis 1934 de la commission de l'armée et de celle des mines. Il sera nommé rapporteur de divers projets de loi : statut des cantinières militaires, obligation du tout à l'égout, assistance réciproque aux chômeurs entre la France et divers pays, médecins et pharmaciens de réserve admis dans l'armée active.

Mais une bonne partie de l'activité de Neyret est consacrée à la gestion des affaires locales. Conseiller général en 1931, il présidera l'assemblée départementale de 1934 à 1940.

Le 5 mai 1938, le Conseil général de la Loire adoptait un vœu présenté par Neyret, Taurines et Pinay, sénateurs, demandant que le gouvernement, pour enrayer la dépopulation des campagnes, arrête par la voie des pleins pouvoirs, un programme de grands travaux spécialement consacrés à l'équipement rural et financé par des avances à taux réduit aux départements.

Le 10 juillet 1940, Neyret vote en faveur du projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

NIBELLE (MAURICE), né le 13 février 1860 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 22 mars 1933 à Rouen.

Député de la Seine-Inférieure de 1914 à 1924.

Après de sérieuses études classiques au lycée Corneille à Rouen, Maurice Nibelle vint à Paris et obtint sa licence en droit. Pendant dix ans, il exerça les fonctions d'avocat agréé près le tribunal de commerce de Rouen et fut ensuite, pendant quelques années, suppléant de la justice de paix au 6^e canton de cette ville.

Les électeurs du 4^e canton de Rouen lui confièrent, en 1909, un mandat de conseiller d'arrondissement puis, l'année suivante, celui de conseiller général. Ils lui renouvelèrent leur confiance jusqu'en 1928, date à laquelle il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat.

Maurice Nibelle prit longtemps une part active à la vie de nombreuses œuvres ou sociétés locales.

Il se présenta aux élections législatives en 1914 (11^e législature) comme radical-socialiste et fut élu au second tour de scrutin par 7.528 voix contre 5.336 à Robert sur 12.999 votants. Il exprima sa totale adhésion à la défense laïque de l'école et à la réforme électorale.

Les premières élections législatives postérieures à la guerre eurent lieu en 1919 (12^e législature) et inaugureront avec elles le scrutin de liste. Maurice Nibelle fut inscrit sur la liste d'union républicaine et démocratique, laquelle fut élue par 95.531 voix sur 148.940 votants.

Au cours de la 11^e législature, il déposa un rapport sur la proposition

de loi relative au logement et à l'installation des réfugiés ou rapatriés et prit part, en qualité de rapporteur de la commission de l'administration générale, à la discussion d'une proposition de résolution tendant à établir une carte de poudre de chasse.

Au cours de la 12^e législature, il présente un rapport sur le projet de loi relatif à l'émission des timbres-poste spéciaux à l'occasion des Jeux olympiques de 1924 et de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes en 1925 ainsi qu'un rapport sur le projet de loi concernant la déclaration d'utilité publique d'une voie de chemin de fer de 1.055 mètres de Colomb-Béchar à Kenadza.

Il ne fut pas candidat aux élections de 1924.

Maurice Nibelle est décédé à l'âge de 73 ans le 22 mars 1933 à Rouen.

NICOD (RENÉ, MARIUS), né le 18 juillet 1881 à Saint-Claude-sur-Brenne (Jura).

*Député de l'Ain de 1919 à 1924
et de 1936 à 1942*

Né en 1881 d'une famille ouvrière, René Nicod, devenue orphelin à l'âge de 14 ans, doit quitter le collège de Saint-Claude. Il est tour à tour clerc d'avoué, ouvrier pipier, gérant d'imprimerie, etc..

À 17 ans, il adhère au parti socialiste, fonde les Jeunesses socialistes de Saint-Claude et devient secrétaire de la fédération socialiste du Jura.

En 1901, ses camarades l'appellent à l'imprimerie ouvrière d'Oyonnax. Il devient alors secrétaire de la fédération socialiste de l'Ain et directeur du journal *L'Éclairer de l'Ain*. En 1908, il fonde une société coopérative ouvrière et c'est à lui qu'on doit la Maison du peuple d'Oyonnax.

En 1913, il est condamné à cinq jours de prison avec sursis par le tribunal de Nantua pour avoir participé à un mouvement de grève des ouvriers de l'Oyonnaxienne.

Dès 1914, il lutte dans les colonnes de *L'Éclairer de l'Ain* contre l'union sacrée pour l'internationalisme prolétarien. Cette attitude lui vaut d'être traduit devant le conseil de guerre de la 14^e région.

Il est mobilisé en février 1915. Grièvement blessé à Verdun à la tête de sa section, il est mutilé à 50 %, titulaire de la croix de guerre et de la médaille militaire.

En 1919, il devient maire d'Oyonnax. Révoqué par le gouvernement du bloc national, il est réélu triomphalement aux élections suivantes.

En 1921, il adhère au parti communiste et en 1928 il est élu conseiller général d'Oyonnax.

René Nicod devait se présenter trois fois, sans succès, à la députation comme candidat du parti socialiste.

En 1909, lors de l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de Baudin, élu sénateur, dans la circonscription de Belley, il n'obtint, au premier tour, que 1.274 voix contre 3.183 à Héritier, sur 11.320 votants.

En 1910 et en 1914, dans la circonscription de Nantua, il fut battu au second tour par Chanal, député sortant, candidat de la gauche radicale, la première fois avec 960 voix contre 5.660 sur 11.713 votants, la seconde fois avec 4.276 voix contre 6.262 sur 10.127 votants.

Le scrutin de liste ayant été rétabli en 1919, il devait prendre sa revanche, élu sur la liste socialiste avec 18.948 suffrages sur 68.762 votants.

Il s'inscrivit au groupe du parti socialiste.

René Nicod prit une part active à la discussion des textes portant amnistie.

Il s'intéressa, bien entendu, à la question des budgets communaux, défendit les offices d'H.B.M. et les sociétés coopératives de consommation.

Candidat en 1924 sur la liste communiste, toujours dans le département de l'Ain, il n'obtint que 8.033 voix sur 79.052 votants, le quotient électoral étant de 15.667.

Le scrutin uninominal ayant été rétabli pour les élections générales de 1928, il se présenta dans la circonscription de Nantua-Gex. Il fut battu au second tour par Paul Painlevé, républicain socialiste, ministre de la Guerre, par 10.242 voix contre 3.477 sur 14.083 votants.

Il revint député de cette même circonscription en 1936, obtenant au second tour 9.009 voix sur 16.826 votants contre 7.506 à Mermod, U.R.D., bien que ce dernier l'ait légèrement devancé au premier tour avec 5.612 voix contre 5.144 sur 15.884 votants.

René Nicod s'inscrivit au groupe communiste.

Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission de la législation civile et criminelle, il présenta plusieurs rapports sur différents textes, d'origine gouvernementale ou parlementaire, tendant à lutter contre la hausse des prix ; sur un projet et des propositions de loi relatifs à la propriété culturale et aux fermages ; sur un projet de loi modifiant le tarif des douanes ; enfin, sur une proposition de loi de Ramette tendant à assainir la vie publique par l'interdiction aux fonctionnaires et aux titulaires de mandats législatifs de faire partie des conseils d'administration des sociétés anonymes.

Il fut également rapporteur pour avis de la commission des douanes et des conventions commerciales pour le projet de loi relatif à la mobilisation des créances commerciales et rapporteur du projet de loi portant organisation du ministère de la Justice (1936).

Lors de la discussion du projet et des propositions de loi portant amnistie, il insista de nouveau sur la nécessité d'une très large amnistie en matière de délits militaires.

Il prit une part active à la discussion des textes relatifs à la presse et fit voter l'obligation, pour les actionnaires et les commanditaires, de prévenir les sociétés dans lesquelles ils sont administrateurs, directeurs ou gérants.

Il intervint au cours de diverses discussions budgétaires et protesta notamment contre la diminution des crédits destinés au paiement des annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie en vertu de la loi relative à la réforme du statut douanier des zones franches.

Ayant rompu avec le parti communiste dès le 7 octobre 1939 pour fonder, avec quatre collègues dissidents comme lui, le groupe d'union populaire française, René Nicod n'encourut pas la déchéance aux termes de la loi du 20 janvier 1940.

Le 10 juillet 1940, il vota contre les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

NICOLAS ((EUGÈNE), né le 8 décembre 1879 à Champsac (Haute-Vienne).

*Sénateur de la Haute-Vienne
de 1936 à 1944.*

Issu d'une famille installée à Champsac depuis fort longtemps, Eugène Nicolas fit ses études secondaires au lycée de Limoges, puis commença des études médicales à l'École de médecine de cette ville et les acheva à la Faculté de Toulouse où, en 1905, il soutint sa thèse de doctorat. A l'âge de 20 ans, il fréquente les universités populaires et fortifie ses convictions socialistes. Son père, républicain sous l'Empire et ancien militant contre le boulangisme, étant décédé, les républicains d'extrême-gauche demandent à Eugène Nicolas de poser sa candidature au conseil municipal pour le remplacer à la tête de la commune. Nicolas est élu à une écrasante majorité en 1902. Il avait alors 22 ans et était le plus jeune maire de France. Son élection fut attaquée et, en 1903, invalidée par le Conseil d'Etat, le nouvel élu n'ayant pas l'âge minimum requis de 25 ans. Nouvelle candidature en 1903, nouvelle invalidation en 1904 et pour les mêmes raisons Réélu en mai 1904 avec toute sa liste, son élection est de nouveau annulée. Réélu conseiller municipal le 17 avril 1905, désigné comme maire quelques jours après, son élection ne put, cette fois, être contestée. La confiance de ses concitoyens le confirmera dans ses fonctions de premier magistrat municipal sans interruption et, après trente ans d'administration, le ministère de l'Intérieur lui conféra la croix de la Légion d'honneur.

Docteur en médecine à 25 ans, Eugène Nicolas s'était installé à Saint-Laurent-

sur-Gorre où il remplaça un de ses oncles. Mobilisé d'août 1915 à mars 1919, il servit comme médecin auxiliaire ou aide-major. Peu de temps après sa démobilisation, il se fixe à Champsac où il poursuivra l'exercice de sa profession.

En 1925, il est élu conseiller d'arrondissement du canton d'Oradour-sur-Vayres puis président, constamment renouvelé, du conseil d'arrondissement de Rochechouart.

La fédération S.F.I.O. de la Haute-Vienne présente Nicolas aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935, avec les deux sénateurs sortants Achille Fèvre et Léon Betoulle. La liste est élue en entier: Betoulle au premier tour, Fèvre et Nicolas au second, ce dernier avec 388 voix sur 647 suffrages exprimés.

Au Sénat, il fait partie des commissions de la législation civile et criminelle, d'hygiène et de prévoyance sociales, des travaux publics, mais on ne relève, de sa part, aucune intervention à la tribune.

Le 10 juillet 1940, Eugène Nicolas ne prend pas part au vote sur la loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

NICOLAS (ALÉANDRE, [dit *Léandre*]. ALEXANDRE), né le 25 octobre 1844 à Laines-aux-Bois (Aube), mort le 11 août 1915 à Laines-aux-Bois.

Député de l'Aube de 1906 à 1914.

Léandre Nicolas, militant socialiste, était laboureur de son état. A l'Aube du ^{xx}e siècle, commençait la reconstitution des vignobles. En 1902, délégué par le comice agricole de l'Aube pour visiter les vignes d'essai, il se fit le propagandiste ardent des nouveaux implants. Avocat du pineau vert doré, du pineau gris meunier, du pineau d'arbane, il gagna avec éclat la cause du modernisme puisque, bien avant son décès, ces plants recouvraient les neuf dixièmes des vignobles de ce département.

Ce pionnier ne tarda pas à recevoir de ses concitoyens le témoignage de leur gratitude: conseiller général du troisième canton de Troyes, il se présenta à la députation dans la 2^e circonscription de Troyes où il l'emporta par 6.030 voix contre 5.636 à Arboin, député sortant. Il fut réélu le 8 mai 1910 au second tour de scrutin. Sur 14.516 inscrits et 11.640 votants, il obtint en effet 5.299 suffrages.

Il afficha le plus grand éclectisme dans ses interventions. Cependant, c'est dans les débats ressortissant du ministère de l'Agriculture que l'on trouve essentiellement trace de son activité parlementaire. C'est ainsi qu'en 1909, puis en 1911, il déposa deux propositions de loi, l'une tendant à ouvrir au

ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de 50.000 francs pour venir en aide aux victimes de gelée dans la circonscription qu'il représentait, l'autre tendant à ouvrir, à ce même ministère, un crédit de 600.000 francs destinés à secourir les habitants de l'arrondissement de Troyes.

Les annales signalent également ses interventions dans les séances du 12 mars 1909 et du 6 février 1911 relatives, l'une à la délimitation de la Champagne agricole, l'autre à la délimitation de la Champagne viticole. Dans le même esprit il prit part à la discussion du projet de loi ayant pour objet de garantir l'origine des vins de Champagne.

C'est peut-être au sein des nombreuses commissions dont il fut membre, et plus spécialement au sein de la commission de l'agriculture, qu'il donna toute la mesure de son talent. Né au milieu des vignobles de l'Aube qui sont le véritable berceau des vins de Champagne, Léandre Nicolas se dépensa sans compter tout au long de ses mandats. Il consacra ses dernières énergies à ses administrés, parmi lesquels il décéda le 11 août 1915, un an après son échec pour un troisième mandat. Il avait 71 ans.

NICOLLE (CAMILLE, ETIENNE, PHILIPPE), né le 2 août 1836 à Villars-en-Pons (Charente-Inférieure), mort le 14 décembre 1913 à Paris.

*Député de la Charente-Inférieure
de 1903 à 1913.*

Propriétaire agriculteur de vieille souche saintongeaise, Camille Nicolle, ardent républicain, s'était intéressé de bonne heure aux affaires publiques et était conseiller général de la Charente-Inférieure.

Cependant, ce n'est qu'à l'âge de 67 ans, à la suite du décès de Gabriel Denis, survenu le 30 octobre 1903, qu'il se présenta à la députation dans la 2^e circonscription de Saintes.

Lors de l'élection partielle du 20 décembre 1903 il fut élu par 7.204 voix contre 6.517 à Dufaure sur 13.889 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il vota, au cours des deux dernières années de la législature, l'extension des warrants agricoles, le rétablissement des privilèges des bouilleurs de cru et surtout la loi de séparation des églises et de l'Etat — non dans un esprit étroit mais, au contraire, pour donner à chacun la liberté de culte la plus absolue — et la réduction de la durée du service militaire à deux ans.

Quelques mois avant l'expiration de son mandat, Camille Nicolle fut sollicité pour se présenter aux élections sénatoriales mais il tint à rester fidèle à ses électeurs et il se représenta aux élections générales législatives. le 6 mai

1906, désigné par la Fédération des comités républicains de la 2^e circonscription de Saintes.

Il fut réélu au premier tour de scrutin par 7.969 voix contre 5.307 à Faure-Bigeat, sur 13.630 votants.

Membre de la commission des octrois, il s'attacha à la défense de l'agriculture et rapporta plusieurs projets de loi tendant notamment à la perception des surtaxes sur l'alcool.

En 1907, il intervint pour soutenir le projet et les propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu mais s'opposa au projet Caillaux qu'il estimait trop inquisitorial.

Son souci d'une bonne gestion financière lui fit toujours réclamer la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses.

Il retrouva son siège au premier tour des élections générales du 24 avril 1910 où il fut réélu par 6.208 voix contre 5.704 à Dufaure, son ancien adversaire lors de sa première élection, sur 12.645 votants.

Membre de la commission des douanes, il poursuivit son action en faveur de la défense de l'agriculture de sa terre natale, avec l'esprit pratique et le solide bon sens de la Saintonge. Il manifesta aussi toujours le plus grand sens de la liberté.

Il mourut subitement à Paris, le 14 décembre 1913, à l'âge de 77 ans.

Camille Nicolle était chevalier de la Légion d'honneur.

NICOLLE (LOUIS, EUGÈNE, PAUL), né le 16 juin 1871 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1924 à 1936.

*Ministre de la Santé publique
du 24 janvier au 4 juin 1936.*

Fils d'un ancien officier de marine, appartenant par sa mère à une vieille famille industrielle de Lille, Louis Nicolle sut se tailler dans l'économie de la région du Nord une place de premier plan qu'il méritait par son activité et sa compétence.

Après avoir obtenu, au lycée de Lille, les diplômes de bachelier es lettres et de bachelier es sciences, et accompli son année de volontariat, Louis Nicolle ne tarda pas à jouir d'une grande autorité dans les industries de la filature et fut successivement élu président d'honneur du Comité linier de France, président de la Société industrielle du Nord et président pour la France de la Fédération internationale des filateurs de lin. A ces postes éminents, il contribua activement à la reconstitution d'une économie dévastée par la guerre de 1914-1918.

Il présidait aussi la Fédération nationale des associations départementales de sinistrés et, à ce titre, prit une part importante dans la préparation de la loi sur les dommages de guerre.

En 1924, alors qu'il est déjà maire de Lomme, il est élu député, pour la première fois, sur la liste de l'entente républicaine démocratique. Il conservera son mandat jusqu'en 1936, année qui marquera son retrait de la vie politique. La Chambre ne cessera de lui témoigner son respect pour la sincérité de ses convictions et la droiture de son comportement.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des douanes et des conventions commerciales, et de la commission d'enquête sur les opérations concernant les réparations en nature, Louis Nicolle intervint toujours avec bon sens, non seulement pour défendre les intérêts économiques de sa région mais pour se préoccuper des grands problèmes tels que la politique financière, la stabilisation de la monnaie, la réparation des dommages de guerre, la politique sociale, les loyers, la crise du lin, etc...

Durant sa vie industrielle et parlementaire, il s'intéressa concrètement aux problèmes sociaux. C'est ainsi qu'il multiplia les créations d'œuvres d'assistance et mit sur pied plusieurs sociétés de constructions ouvrières salubres et à bon marché.

Le 24 janvier 1936, Albert Sarraut le prend comme ministre de la Santé publique et de l'éducation physique, fonctions qu'il n'occupera pas longtemps puisque, le 4 juin de la même année, à la suite des élections générales du 26 avril 1936, le cabinet démissionnait. Elles lui permirent cependant d'autoriser la construction de la cité hospitalière de Lille et de l'école des sports de Joinville.

Président de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, ainsi que de la Société statistique et d'économie politique de la même ville, Louis Nicolle était officier de la Légion d'honneur, grand-croix du Nichan Iftikar et du Ouissam Alaouite, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Etoile de Roumanie.

NICOLLET (PAUL. LOUIS, CÉSAR), né le 18 décembre 1875 à Oyonnax (Ain), mort le 22 novembre 1940 à Méziérial (Ain).

Député de l'Ain de 1924 à 1932.

Après avoir achevé ses études secondaires, Paul Nicolle, fils d'un fabricant de peignes, suivit des cours de médecine navale. Docteur en médecine en 1900, il fut d'abord médecin de campagne. Mais depuis 1896, date à laquelle il avait fondé l'*Eclairneur d'Oyonnax*, il militait dans les rangs du parti socialiste. Collaborateur d'Eugène Fournière, le directeur de la *Revue socialiste*, qui, après avoir été député de 1898 à 1902, continua de s'intéresser entre autres à l'hygiène sociale, le docteur Nicolle devint pendant quelque temps médecin d'un familistère

Conseiller municipal de Guise, puis conseiller général de l'Ain en 1923, il s'était déjà présenté à la députation en 1919. Mais il avait été battu, la liste socialiste sur laquelle il figurait n'ayant qu'un seul élu.

Aux élections de 1924, Paul Nicolle est à nouveau candidat cette fois-ci sur la liste du Cartel des gauches, laquelle enlève quatre des cinq sièges à pourvoir, et, par 37.482 voix sur 79.052 votants, il est élu à la plus forte moyenne.

A la Chambre des députés, inscrit au groupe du parti socialiste, il fait partie de plusieurs commission — assurance et prévoyance sociale, pensions, hygiène — où sa profession de médecin l'appelaient tout naturellement à siéger. De plus, il est nommé membre de la commission supérieure de la prévoyance sociale pour les maladies professionnelles. Toutefois son activité en séance publique demeure très restreinte. Outre un rapport sur la proposition de loi du professeur Pinard tendant à rendre obligatoire le certificat médical pré-nuptial et un avis sur le traitement de certaines maladies, il n'intervient qu'une fois à titre personnel, dans la discussion du budget du ministère du Travail pour 1928.

Au cours de la législature, il soutient de ses votes le premier ministère Herriot (1924), tout en regrettant que le groupe socialiste ait refusé d'y participer, ainsi que les deuxième et troisième ministères Painlevé (1925). Il approuve la politique de paix de Briand et les accords de Locarno (1926), mais il vote contre les 12 milliards d'impôts demandés par Poincaré le jour même où l'ancien Président de la République présente à la Chambre son quatrième ministère.

En 1928, Paul Nicolle se présente dans la circonscription de Trévoux, les élections devant se faire au scrutin uninominal rétabli l'année précédente. Mis en ballottage au premier tour, il l'emporte le 29 avril par 9.380 voix sur 18.688 votants contre 8.978 à son concurrent M. Grizard. Dans sa profession de foi, il avait insisté sur la nécessaire union des socialistes et des radicaux. Or les partis de gauche avaient affronté le suffrage universel en ordre dispersé et, malgré une tentative de reconstitution du Cartel entre les deux tours de scrutin, le manque de discipline leur avait fait perdre des sièges.

Toujours inscrit au groupe du parti socialiste, mais désormais membre de la commission du commerce et de l'industrie, Paul Nicolle se manifeste plus que sous la précédente législature. Il dépose diverses propositions de loi, dont l'une a notamment pour objet de prolonger les voies ferrées par des lignes de camions automobiles et de créer des gares routières (1932).

Représentant d'une circonscription à vocation agricole, il se préoccupe plus particulièrement des problèmes inhérents au monde rural et, lors de la

discussion du projet de loi de finances pour 1931, il demande l'application de la loi Loucheur dans les campagnes, le développement du réseau téléphonique rural et la distribution du courrier par automobiles, une meilleure répartition des crédits destinés à la voirie. Le budget de 1932 lui fournit l'occasion de réclamer la construction d'H.B.M. ruraux. Il intervient enfin dans la discussion d'un projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose bovine.

Au mois de mai 1932, Paul Nicollet ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et c'est Fribourg, radical-socialiste, son colistier au temps du Cartel, qui lui succède dans la circonscription de Trévoux.

Il mourut le 22 novembre 1940 à l'âge de 65 ans à Mézériat.

NIEL (CHARLES, LOUIS, JOSEPH), né le 29 juillet 1837 à Muret (Haute-Garonne), mort le 9 septembre 1918 à Muret.

*Député de la Haute-Garonne
de 1877 à 1878, de 1879 à 1881
et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 495.)

Charles Niel se représenta au renouvellement de 1889 mais fut battu dès le 22 septembre, avec 11.360 voix sur 24.455 votants, par Constant Germain qui obtint 12.703 voix. Il renonça désormais à se représenter.

Il mourut à Muret près de trente ans plus tard, à l'âge de 81 ans.

NIEL (JEAN), né le 26 décembre 1894 à Espalion (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1930 à 1942

Après avoir fait ses études à l'institution Sainte-Marie à Rodez, puis au lycée, Jean Niel sert comme officier pendant la première guerre mondiale. Blessé en 1915, il est chargé de mission en Pologne en 1919-1920 puis à Madagascar. Il quitte l'armée en 1922 et s'inscrit au barreau de Rodez.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives dans la circonscription d'Espalion à l'occasion des élections partielles du 13 juin 1930, en remplacement d'Henry Roquette décédé. Il est élu au second tour de scrutin sous l'étiquette de républicain d'union nationale, par 6.103 voix contre 465 à Pons, sur 14.895 inscrits et 8.119 votants. Il sera réélu au premier tour des élections générales, le 26 avril 1932 — par 8.001 voix contre 1.340 à Combes, sur 14.600 inscrits et 10.965 votants — puis le 1^{er} mai 1936 — par

8.449 voix contre 500 à Bessel sur 14.820 inscrits et 10.609 votants.

Dès son premier mandat il se révèle être un parlementaire actif en déposant un grand nombre de propositions de loi et de propositions de résolution. La liste des textes portant sa signature est fort longue. Nous signalerons, en particulier, ceux ayant trait à l'exercice de la chasse, à l'établissement de taxes sur l'énergie électrique exportée hors du département producteur par les usines hydro-électriques qui y sont installées, à l'organisation du marché du blé, à l'assainissement du marché du blé et des produits d'élevage, à la retraite des agents des chemins de fer secondaires, au maintien à la terre des agriculteurs, etc..

En sa qualité de membre de nombreuses commissions et, en particulier, de la commission des affaires étrangères, des finances, des P.T.T., des travaux publics, du commerce et de l'industrie, des comptes définitifs et des économies, il rapporte, soit au fond, soit pour avis, de nombreux projets ou propositions de loi, notamment celui relatif à la déclaration des postes de T.S.F. et au recouvrement de la taxe.

Il intervient très souvent dans la discussion des textes législatifs en séance et spécialement celle des projets de loi portant ouverture de crédits ou tendant au redressement budgétaire, notamment sur les dispositions relatives à la taxation des revenus des professions libérales, aux licences d'importation de marchandises contingentes ou au classement des chemins dans la vicinalité.

Le 11 janvier 1938 il est appelé à faire partie du bureau de la Chambre des députés, en qualité de secrétaire.

Le 10 juillet 1940 il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

M. Jean Niel est chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre.

NIOCHE (PIERRE, HERCULE, Aristide), né le 8 août 1820 à Loches (Indre-et-Loire), mort le 21 mai 1902 à Bossay-sur-Claise (Indre-et-Loire).

*Représentant à l'Assemblée nationale
de 1872 à 1876.*

*Sénateur d'Indre-et-Loire
de 1882 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 496.)

Au Sénat, Aristide Nioche s'est inscrit au groupe de la gauche républicaine. S'il n'intervient pas fréquemment à la tribune, il défend avec conscience les intérêts de ses électeurs en déposant de multiples pétitions. A titre d'exemple, on le voit, en 1893, déposer 39 pétitions du syndicat agricole et viticole de son département,

24 pétitions d'un grand nombre d'habitants de communes d'Indre-et-Loire, 3 pétitions de la chambre syndicale des coupeurs en chaussures de Tours, etc... Cette même année, tout en travaillant au sein des commissions permanentes, il est appelé à la présidence de deux commissions spéciales, l'une pour l'examen du projet de loi relatif à la vente des objets abandonnés ou laissés en gage aux aubergistes ou hôteliers, l'autre pour l'examen du projet de loi ayant pour objet d'étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du code de commerce applicable au commis en cas de faillite du patron.

Au début de 1896 revient devant le Sénat le projet de loi sur les sociétés coopératives. Aristide Nioche intervient avec fougue contre l'article 34 qui accorde aux sociétés coopératives de consommation des privilèges fiscaux. Il dépose un amendement tendant à soumettre celles-ci aux mêmes impôts et droits fiscaux que les sociétés commerciales. Mêlant habilement les revendications propres au petit commerce et les manifestes de certaines coopératives qui parlent de « collectivisme », il emporte l'adhésion du Sénat qui vote l'amendement. Le rapporteur, Lourtiès, donne sa démission. En 1896 également, Nioche intervient pour soutenir la ville de Tours qui demande l'autorisation de contracter un emprunt.

Au renouvellement sénatorial de 1897, Nioche est réélu au premier tour avec 381 voix sur 654 votants. Sa dernière intervention à la tribune, le 24 janvier 1902, fut motivé une fois encore par la situation fiscale des coopératives, à l'occasion du projet de réforme des patentes, projet qui revenait en seconde lecture devant le Sénat. Nioche s'oppose à un amendement de Lourtiès qui tend à exonérer de la patente les coopératives de consommation, amendement qu'il qualifie de « véritable contre-projet » et qui est combattu par le rapporteur. L'amendement sera repoussé à une très forte majorité.

Aristide Nioche meurt le 21 mai 1902, à l'âge de 82 ans.

NIVEAUX (Marc), né le 19 août 1863 à Bonnes (Vienne), mort le 16 avril 1931 à Châtellerault (Vienne).

Député de la Vienne de 1919 à 1924.

Propriétaire, Marc Niveaux fut élu député de la Vienne, à la plus forte moyenne, le 16 novembre 1919. Il figura en troisième position sur la liste d'union nationale et républicaine que conduisait Raoul Péret. Il obtint personnellement 31.889 voix, sur 76.441 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il fut membre de la commission de l'administration générale, de la commission d'assurance

et de prévoyance sociales, de la commission des spéculations de guerre, de la commission des marchés de la guerre et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts.

En qualité de rapporteur, il fut entendu dans la discussion du projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux des préfectures et sous-préfectures et à l'attribution d'un statut au personnel de ces services ; d'une proposition tendant à modifier la loi d'assistance obligatoire aux vieillards ; du projet tendant à compléter la loi du 25 juin 1920 portant création de nouvelles ressources fiscales, en ce qui concerne la répartition entre les communes et les départements du fonds commun provenant du décime édicté en sus de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

En qualité de président de la commission des marchés, il prit part à la discussion d'une proposition de loi tendant à dégager du secret professionnel, dans certains cas, les fonctionnaires.

Comme rapporteur de la commission de l'administration générale, il intervint dans la discussion du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation de denrées alimentaires.

Au nom de la commission de l'administration générale, départementale et communale, il présenta un avis sur le projet de loi relatif à la possession d'immeubles en France par des étrangers ; le projet de loi tendant à permettre aux conseils municipaux d'établir des taxes nouvelles (1922) ; le projet de loi tendant à modifier la date de l'ouverture de la première session ordinaire des conseils généraux ; le projet de loi tendant à majorer les pensions attribuées aux sapeurs-pompiers communaux et à leurs veuves et orphelins mineurs ; la proposition de loi relative aux traités de gré à gré et aux achats sans marché passés ou effectués par les communes et par les établissements publics de bienfaisance (1923).

Marc Niveaux fut membre du Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels, du Comité consultatif des assurances sur la vie, maire de La Chapelle-Morthemer et conseiller général.

Il ne postula pas de nouveau mandat et mourut à Châtellerault le 16 avril 1931 à l'âge de 68 ans.

NIVERT (RENÉ, TOUSSAINT, Albert), né le 21 octobre 1844 à Saint-Romain-sur-Vienne (Vienne), date et lieu de décès non connus.

Député de la Vienne de 1859 à 1895.

Fils d'un banquier de Châtellerault, Albert Nivert servit en 1870 comme volontaire et fut élu capitaine des mobilisés de la Vienne pendant dix ans. Il a été capitaine de l'armée territoriale.

Il se présente aux élections générales du 4 octobre 1885 sur la liste républicaine de la Vienne, mais ce fut la liste conservatrice qui fut élue. En 1886, il

devient conseiller général de ce département et adjoint au maire du XVII^e arrondissement de Paris.

Albert Nivert, qui a beaucoup voyagé, s'est attaché à l'étude des questions coloniales qu'il traite pendant plusieurs années, en collaboration avec Schoelcher et Gerville-Réache dans *Le Moniteur des colonies*, dont il devint plus tard le rédacteur en chef.

En 1886, il est promu officier de la Légion d'honneur, comme membre du comité exécutif de l'exposition d'Anvers. En outre, il est membre de la commission d'organisation de l'exposition coloniale française.

Il se présente, dans la circonscription de Châtelleraut, aux élections générales du 22 septembre 1889, qui ont lieu au scrutin uninominal et est élu au premier tour par 8 086 voix sur 16 238 votants, contre 7 211 voix à Crenzé et 698 à Garnier.

Nivert se représente aux élections du 20 avril 1893, qui ont lieu au scrutin uninominal, et il est élu par 7 816 voix sur 14 527 votants, contre 3 374 voix à Krebs, 1 562 à Arteau et 618 à Poulet.

Membre de la commission des chemins de fer et de la commission de l'armée, il s'intéressa au tarif des douanes et droits de mutation des biens de mainmorte.

Il donne sa démission de député en 1895.

NOAILLES-MOUCHY (Oise). — Voy **MOUCHY**

NOBLEMAIRE (GEORGES), né le 27 décembre 1867 à Madrid (Espagne), mort le 29 décembre 1923 à Paris.

Député des Hautes-Alpes de 1919 à 1923.

Issu d'une famille honorablement connue dans la haute industrie des chemins de fer, ancien élève de l'École polytechnique, membre du conseil d'administration de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Rome, le lieutenant-colonel Noblemaire avait été élu député des Hautes-Alpes aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, sur la liste dite de concorde républicaine, obtenant 9 546 voix, sur 19 945 votants.

Au cours de la première partie de la 12^e législature, Noblemaire prend une part active aux travaux de la Chambre. Il est nommé membre des commissions des finances, de l'armée et des travaux publics.

Il prend part à la discussion du projet de loi tendant à autoriser un nouveau relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer d'intérêt général ; d'une interpellation sur l'attribution du portefeuille de l'intérieur à M. le sé-

nateur Steeg et du projet autorisant la réquisition civile du matériel et des locaux nécessaires à l'exécution des transports.

Georges Noblemaire cultivait avec un égal succès les lettres et les sciences. Technicien, il était, à ses heures, un poète délicat. Désigné, en 1921, pour représenter la France à la session des Nations unies, il était arrivé à Genève dans un état de santé précaire qui l'obligeait, en 1922, à se démettre de la mission que le gouvernement lui avait confiée. Il a laissé, parmi les représentants des nations, le souvenir de son discours sur la limitation des armements, qui, plus encore qu'en France, eut un profond retentissement en Angleterre et aux Etats-Unis.

Depuis lors, la maladie qui s'aggravait avait éloigné Georges Noblemaire des délibérations de la Chambre des députés. Mais, malgré ses souffrances, il en suivait les travaux avec un vif intérêt.

Il mourut en cours de mandat, le 29 décembre 1923.

Georges Noblemaire était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre.

NOBLOT (JEAN. LOUIS, ADOLPHE), né le 30 août 1816 à Héricourt (Haute-Saône), mort le 12 juillet 1895 à Héricourt.

Sénateur de la Haute-Saône de 1882 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 503.)

Adolphe Noblot n'intervint pas à la tribune mais se consacra au travail en commissions : il présida notamment en 1880 celle relative au travail des femmes, des filles mineures et des enfants dans les établissements industriels ainsi que celle relative aux caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs.

Il ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1891 et mourut quatre ans plus tard, à Héricourt, le 12 juillet 1895, à l'âge de 79 ans.

NOËL (PIERRE. JOSEPH. *Albert*), né le 8 avril 1863 à Haucourt (Meurthe-et-Moselle).

Député de la Meuse de 1908 à 1919.

Licencié en droit, avoué près le tribunal civil de première instance de Verdun puis avocat, conseiller général du canton de Fresnes-en-Woëvre, Albert Noël se présenta pour la première fois à la députation en 1908. Une élection partielle devait se dérouler dans la circonscription de Verdun pour pourvoir

au remplacement de M. Charles Humbert, élu sénateur le 19 janvier 1908 et démissionnaire de son mandat de député le 30 janvier.

Il obtint, au premier tour, 9.649 voix contre 15 à M. Julhes sur 14.331 votants.

Son mandat lui fut renouvelé en 1910, au premier tour, par 9.031 voix contre 7.045 à M. Malon, nationaliste, sur 16.540 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut membre des commissions de l'armée, des mines, de la répression du vagabondage et de la mendicité, des pensions civiles.

Au cours de la discussion de différents budgets, il critiqua l'organisation de la boucherie militaire et celle du service sanitaire du marché de la Villette. Il s'éleva contre les coopératives de blanchissage fonctionnant dans les villes de garnison.

De nouveau candidat en 1914, dans la même circonscription, il l'emporta au premier tour par 8.171 voix contre 6.608 à M. Maitrot sur 15.522 votants.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il fut nommé membre des commissions des crédits — puis du budget — des dommages causés par les faits de guerre, ainsi que la commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation contre M. Malvy, député du Lot.

Il déposa deux propositions de résolution concernant l'une la constatation des dommages de guerre, l'autre les municipalités des régions libérées.

Il rapporta plusieurs textes, d'origine gouvernementale et parlementaire, tendant à accorder divers avantages ou indemnités aux mobilisés : indemnité de combat, pécule, etc. ainsi qu'un projet et une proposition de loi relatifs aux dommages de guerre.

Il participa à la discussion d'interpellations sur les affectations des hommes de la classe 1889 et leur maintien sous les drapeaux (1917), sur l'inégalité des soldes et salaires octroyés aux mobilisés et sur l'interprétation du statut des réfugiés (1919).

Il prit également une part active à la discussion de projets de loi relatifs à l'admission des officiers généraux dans le cadre de réserve et créant pour les colonels une position spéciale (1916), à la législation des pensions des armées de terre et de mer (1918), à la création d'un office de reconstitution des immeubles détruits par faits de guerre (1919) ; de propositions de loi concernant la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), les affectations aux unités combattantes des mobilisés appartenant à l'armée active et à sa réserve (1917), les vieilles classes (1917) ainsi que de textes sur la réparation des dommages de guerre (1916).

Il ne se représenta pas en 1919

Abandonnant la politique, il occupa un poste de juge au tribunal de la Seine où il prêta serment le 12 octobre 1920.

Albert Noël était chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie et titulaire de la médaille de la mutualité.

NOËL (CHARLES, Ernest), né le 26 août 1847 à Paris, mort le 25 décembre 1930 à Paris.

Député de l'Oise de 1893 à 1906.

Sénateur de l'Oise de 1906 à 1930.

De brillantes études conduisent Ernest Noël à l'École centrale des arts-et-manufactures. A sa sortie de l'École, c'est la guerre de 1870. Il fait campagne comme officier d'artillerie mobile. A la fin des hostilités, il entre comme ingénieur aux chemins de fer de Turquie d'Europe. Il reste à ce poste jusqu'en 1875 puis il prend la direction d'une usine de produits chimiques à Noyon, dans l'Oise. C'est dans cette ville, et dans ce département, que commence la carrière politique d'Ernest Noël. Ses concitoyens l'élisent conseiller général du canton en 1886 puis le portent en 1888 au fauteuil de maire de Noyon. Il présidera le Conseil général de l'Oise jusqu'à sa mort.

En 1889, il se présente sans succès aux élections législatives. Il sera élu député de Compiègne en 1893, au premier tour, par 10.898 voix contre 10.294 au marquis de l'Aigle qui l'avait battu en 1889. Ernest Noël est un républicain ferme mais modéré. Dans sa profession de foi, il se prononce pour une protection efficace de la production nationale, pour la suppression des impôts intérieurs sur les produits de consommation, l'organisation du crédit agricole, la création de chambres d'agriculture, le dégrèvement de la propriété foncière, le développement de l'assistance publique dans les campagnes.

Ernest Noël sera réélu le 8 mai 1898 par 13.526 voix contre 3.589 au candidat socialiste. Aux élections de 1902, il est battu de 8 voix par un républicain nationaliste, le colonel de cavalerie Bougon. Mais celui-ci est invalidé. De nouvelles élections ont lieu le 28 septembre. Cette fois Ernest Noël l'emporte par 11.687 voix contre 11.535.

Spécialisé dans les questions économique et douanières, il s'était fait remarquer, au cours de la législature 1898-1902 en déposant un certain nombre de propositions de loi et en présentant divers rapports les concernant. Ses collègues reconnurent sa compétence en le nommant à la présidence de la commission des douanes qu'il assura de 1902 à 1906. A ce titre, il interviendra notamment dans la discussion de la proposition de loi Méline tendant à modifier la loi de douanes du 11 janvier 1892.

Ernest Noël se présente aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906. Il est élu au premier tour par 567 voix sur 1.109 votants, en remplacement de Franck Chauveau qui n'obtient que 538

voix. Le nouveau sénateur s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Il fait partie aussitôt de la commission des douanes, intervenant en qualité de rapporteur général, poste officieux, mais qui lui permettait de faire profiter ses collègues de sa longue expérience et de son inlassable activité, notamment lorsqu'il fut chargé de défendre la révision douanière de 1910.

Survient la guerre de 1914. Ernest Noël, maire de Noyon, reste dans sa ville quand celle-ci est occupée par l'ennemi le 30 août 1914. Il est arrêté comme otage, maltraité. Les Allemands menacent de le fusiller mais il continue de défendre ses concitoyens. En février 1915, il est de nouveau arrêté, puis incarcéré au fort d'Hirson jusqu'en juin. Transféré à la prison militaire de Rastadt, il y est mis en cellule jusqu'en décembre. Nouveau transfert, dans un camp d'officiers cette fois, à Singen. Il sera libéré en janvier 1916, en même temps que Jean Lebas, à la suite d'un échange d'otages.

Lorsqu'il reprend sa place au Sénat, le 20 janvier 1916, l'Assemblée unanime se lève et l'applaudit.

L'Académie française avait décerné à Ernest Noël son prix d'héroïsme le 21 novembre 1915. Le 27 mars 1917, le président Poincaré lui remettait la croix de la Légion d'honneur devant l'hôtel de ville de Noyon libérée par ses troupes alliées.

Au retour de captivité, Ernest Noël avait également repris ses fonctions de directeur de l'École centrale des arts-et-manufactures, poste qu'il occupa jusqu'en 1920. L'expérience acquise dans ce domaine lui sera particulièrement utile lorsqu'il participera aux travaux de la commission de l'enseignement supérieur au Sénat.

Aux élections du 11 janvier 1920, Ernest Noël est réélu au premier tour, par 573 voix sur 1 105 votants et le 6 janvier 1924, au premier tour également, par 568 voix.

Jusqu'à sa mort, le 25 décembre 1930, à l'âge de 83 ans, il donnera un bel exemple d'activité parlementaire, tant au sein des commissions, de celle des douanes en particulier, qu'au cours des séances publiques.

NOËL - PARFAIT (Eure-et-Loir).
— Voy **PARFAIT**

NOGARO (BERTRAND), né le 5 avril 1880 à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1924 à 1934*

*Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts
du 23 juin au 19 juillet 1926.*

Après de brillantes études secondaires au lycée Henry-IV à Paris puis aux Facultés de droit et de lettres de Paris et à l'École libre des sciences politiques — d'où il sortit docteur en droit, agrégé des sciences économiques — Bertrand Nogaro devint professeur aux Facultés de droit de Montpellier, de Caen, puis de Paris.

Officier d'état-major à la 84^e puis à la 130^e division d'infanterie aux armées en 1914-1915, il créa et dirigea le service de la main-d'œuvre étrangère au ministère de l'Armement de 1916 à 1918. Secrétaire général de la commission interministérielle de l'immigration de 1919 à 1924, membre de la délégation française chargée de la négociation du traité de travail franco-italien (1919), il devint membre de la délégation française à la Conférence internationale de l'émigration et de l'immigration à Rome (1924).

Dès 1919, la politique le tenta. Elu conseiller général des Hautes-Pyrénées, il se présenta le 16 novembre 1919 aux élections générales qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, sur la liste d'action républicaine et de rénovation sociale. Seul, son colistier, Boué, fut élu avec 18.229 voix sur 46.234 suffrages exprimés.

Il tenta de nouveau sa chance le 11 mai 1924, sur la liste d'union des gauches et fut élu à la plus forte moyenne, avec 18.725 voix sur 48.334 votants, de même que Nogués, son colistier et Achille Fould, tête de liste républicaine d'action agricole, économique et sociale.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, Nogaro devint d'emblée membre de la commission des finances, de celles de la législation civile et criminelle, de la commission du suffrage universel. Il se consacra naturellement aux problèmes monétaires et économiques.

Dès son arrivée au Palais Bourbon, il prit part à la discussion d'interpellations relatives à la conférence de Londres, à la vie chère. Il rapporta le budget du Travail en 1925 et en 1926. Il intervint dans la discussion de nombreux projets ou propositions de loi : tendant à ratifier la convention conclue avec la Banque de France ; ayant pour but de parer aux difficultés financières et d'alléger la dette flottante ; portant création d'une banque d'émission à Madagascar ; instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925). C'est à ce moment qu'il devint membre de la délégation française à la Société des Nations. On l'entendit encore dans la discussion de projets relatifs au redressement financier, à l'équilibre du budget de 1926 et à la réforme du régime des taxes successorales.

Aristide Briand lui confia le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le bref ministère — le dixième — qu'il présida du 23 juin au 19 juillet 1926. Bertrand Nogaro n'eut pas le temps de donner sa mesure en

tant que ministre car il n'eut jamais la chance de le redevenir.

De retour à son banc de député, il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation de la loi de finances de l'exercice 1927, d'interpellations relatives à la vie chère et au chômage et d'un projet de loi portant révision du tarif des douanes (1927).

Aux élections générales du 29 avril 1928, il retrouve son siège dans la circonscription de Bagnères-de-Bigorre, au second tour, obtenant 8.023 voix contre 7.621 à Larmeroux, sur 15.995 votants.

Il est membre de la commission des finances et rapporteur du budget des Pénsons.

Les discussions budgétaires lui fournissent encore l'occasion de traiter de sujets aussi divers que : le salaire des ouvriers, l'office national des mutilés, les allocations nationales aux familles nombreuses, la surlaxe sur l'essence, le droit de timbre sur les opérations de bourse.

Le 1^{er} mai 1932, Bertrand Nogaro est réélu au premier tour avec 8.362 voix, contre 6.350 à Thévenot, sur 15.802 votants.

Très affecté par le scandale Slavisky et les événements du 6 février 1934 qui ébranlèrent la position politique d'un grand nombre de ses amis, Bertrand Nogaro donna sa démission de député le 22 novembre 1934.

Aussi prolifique de plume que de parole, il écrivit de nombreux ouvrages sur l'économie politique : *Traité élémentaire d'économie politique* (1921) ; *Éléments d'économie politique* (1926) ; *La méthode de l'économie politique* (1938) ; sur la monnaie : *La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains* (1924) ; sur la conjoncture et les crises : *La crise économique dans le monde et en France* (1936) ; *Les prix agricoles mondiaux et la crise* (1936) ; sur le travail ou les douanes : *L'arbitrage obligatoire* (1906) ; *Le régime douanier de la France* (1931).

Nommé chevalier de la Légion d'honneur dès 1919, Bertrand Nogaro fut promu officier en 1935.

NOGUÈRES (LOUIS, FRANÇOIS, JACQUES), né le 4 octobre 1881 à Laval (Mayenne).

Député des Pyrénées-Orientales de 1938 à 1942.

Né d'une mère nimoise et d'un père catalan, c'est au hasard de la carrière judiciaire de celui-ci, que Louis Noguères dut de voir le jour à Laval et de faire ses études à Angers, à Chambéry, puis au Havre où il devient bachelier.

Il s'attaqua alors à la Sorbonne et à la Faculté de droit de Paris où il acquiert rapidement la licence ès lettres (1900), un diplôme supérieur d'histoire et la licence en droit, tout en prenant,

en 1904, la présidence de l'Association générale des étudiants de Paris.

L'amitié de Jaurès, dont il est très jeune le collaborateur — il écrit le tome VI (Consulat et Empire) de son *Histoire socialiste* — et dans l'intimité duquel il vit, va l'orienter sans retour vers le socialisme militant.

Le 4 août 1914, Louis Noguères, bien que sa santé l'ait exempté de service, s'engage dans l'infanterie ; blessé et cité, il reçoit la Légion d'honneur. Il passe ensuite dans l'aéronautique, organisation générale et personnel de l'aviation.

Inscrit depuis 1903 au barreau de Paris, il se donne à cette vocation avec la fougue, la passion et la combativité qui seront les caractéristiques de toute sa vie et lui garderont une étonnante jeunesse d'esprit. Doué d'une puissance de travail et d'assimilation remarquables, il se fera rapidement un nom : ses plaidoiries pour Bajot dans l'affaire Philippe Daudet et pour le député Garat dans l'affaire Slavisky entre autres, contribueront à asseoir sa réputation. Il est en outre l'avocat de la C.G.T. et de plusieurs grandes organisations ouvrières.

Conseiller municipal puis maire de Ithuir en 1930 et conseiller d'arrondissement, il est élu en 1934 au Conseil général des Pyrénées-Orientales, dont il devient un rapporteur écouté.

Dès 1931, il tente d'entrer au Palais Bourbon à l'occasion d'une élection partielle dans la circonscription de Cérêt : en troisième position au premier tour avec 2.336 voix sur 13.494 votants contre 5.822 voix à Joseph Parayre, il ne peut, au scrutin de ballottage du 1^{er} février, empêcher celui-ci d'être élu alors qu'il ne gagne lui-même qu'un millier de voix supplémentaires. L'année suivante, au renouvellement législatif de mai 1932, il se trouve, dans la même circonscription et contre le même adversaire, moins bien placé : à peine 2.000 voix sur 15.898 votants au premier tour ; il n'insiste pas. Aux élections générales d'avril-mai 1936, il change de circonscription et se présente dans celle de Perpignan contre le radical François Delcos ; c'est encore un échec : 3.627 voix sur 15.753 votants. L'élection au Sénat du député de Cérêt, Joseph Parayre, va enfin, en 1938 lui ouvrir les portes du Palais Bourbon.

En tête au premier tour avec 5.751 voix sur 15.484 votants contre 4.643 au radical-socialiste Demonte, 3.654 au communiste Terrat et 1.217 à Vigo, Noguères l'emporte brillamment au scrutin de ballottage, le 10 avril 1938, avec 9.705 voix sur 12.716 votants contre 2.008 à Vigo, seul maintenu et 1.062 bulletins nuls.

Sous le chapeau à larges bords rendu célèbre par Léon Blum, l'œil sombre mais d'une vivacité extrême sous les sourcils noirs, la moustache abondante et le menton moucheté d'un léger bouc, la lavallière au vent, Louis Noguères apporte à la Chambre la flamme de son midi catalan.

Il fait tout de suite partie de la commission des comptes et des économies puis de celle de la législation civile et criminelle, mais les événements ne lui permettent de siéger que tout juste deux ans. Ses préoccupations seront celles du socialiste (accidents et conditions du travail), de l'avocat (amnistie) et du représentant d'un département à la fois vinicole (défense des vins de Banyuls) et limitrophe d'une Espagne déchirée par une guerre civile dont les conséquences ne sont pas sans l'inquiéter.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, en refusant avec 79 autres de ses collègues d'accorder au maréchal Pétain les pouvoirs constituants que celui-ci demande Louis Noguères va « engager » le reste de sa carrière.

NOGUÈS (Louis, Prosper), né le 3 mars 1858 à Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées).

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1906 à 1919 et de 1924 à 1925.*

*Sénateur des Hautes-Pyrénées
de 1925 à 1936.*

Prosper Noguères compte parmi les figures marquantes du radicalisme du Sud-Ouest. Il fut l'un des fondateurs de la fédération du parti radical-socialiste de son département natal.

Il était avoué. Très jeune, il représente son canton, Mauléon, à l'assemblée départementale, dont il fut élu président en 1893, à peine âgé de 40 ans. Deux ans plus tard, le voilà maire de Mauléon-Barousse, et il le demeurera jusqu'au jour où Bagnères-de-Bigorre le désignera à son tour comme premier magistrat.

Ainsi porté, il brigue la députation. Au scrutin du 6 mai 1906, le député sortant républicain, Ozun, ne se représentant pas, il ne faut qu'un tour à Noguères pour battre son rival de droite, de Galard : 9.533 voix contre 8.841.

À la Chambre, où il va siéger sans interruption jusqu'en 1919, Prosper Noguères ne fut certes pas du lot des *débateurs* fameux. Il prenait rarement la parole. On l'entendit bien quelquefois, qu'il s'agit soit de secourir son département victime d'intempéries, soit de créer une école régionale d'art pastoral à Lannemezan ; il saisissait souvent l'occasion de la discussion budgétaire pour exposer ses vues sur les chemins de fer locaux ; mais ses connaissances juridiques et, surtout, sa grande expérience de praticien du droit, il les réservait aux commissions, spécialement à celle de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, dont il était l'un des membres les plus écoutés.

Ses réélections ne faisaient pas de problème. D'un renouvellement à l'autre, sans cesse son « score » montait : après les 9.333 voix de 1906, 11.045 le

24 avril 1910, puis 13.121 le 26 avril 1914. toujours au premier tour. Mais la guerre changea tout. Au scrutin de 1919, d'où devait sortir la Chambre bleu horizon, Noguès, comme tant d'autres, fut battu. Ce ne devait être pourtant qu'un entracte : le 11 mai 1924, ayant pris la tête de la liste du cartel des gauches, sans peine il retrouva son siège.

Un an plus tard, sa position ainsi raffermie, il troquait la Chambre contre le Sénat, avec une élection triomphale : 528 voix au premier tour sur 661 votants.

Au Luxembourg, Noguès, du moins en séance publique car il continuait d'être un homme de commissions, devait jouer un rôle encore plus effacé, s'il se peut, qu'au Palais Bourbon. À peine quelques questions écrites. Au vrai, peu à peu, on le voit se désintéresser de la politique générale pour se consacrer aux problèmes de sa circonscription.

Vient le renouvellement de 1936, Prosper Noguès ne se représente pas. Il se retire dans son pays.

NOLLET (CHARLES, MARIE, EDOUARD), né le 28 janvier 1865 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Ministre de la Guerre
du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

Ancien élève de l'École polytechnique, capitaine en 1892, breveté de l'École de guerre en 1898, chef d'escadron en 1903, lieutenant-colonel en 1908, colonel en 1911, commandant militaire du Palais du Sénat en 1914, il est nommé, au début de la guerre, commandant de l'artillerie du 2^e groupe de division de réserve et de l'artillerie du 13^e corps. Nommé général de brigade, il est placé à la tête de la 48^e brigade d'infanterie, puis de la 129^e et de 66^e division d'infanterie. Général de division, enfin, il commandera les 12^e et 36^e corps d'armée. Membre du Conseil supérieur de la guerre en 1921, Herriot l'appela au lendemain de l'élection de Doumergue à la présidence de la République, en 1924, dans son premier cabinet, comme ministre de la Guerre.

Son bref passage rue Saint-Dominique suffit à donner une vigoureuse impulsion à de nombreuses réformes qui lui tenaient à cœur et dont il fut l'avocat ardent.

Il est difficile d'énumérer de manière exhaustive ses interventions à la Chambre au cours des discussions relatives au budget général de l'exercice 1924, tant elles furent nombreuses : la convocation des réservistes, la convocation des recrues, les permissions agricoles, l'aviation sanitaire, la justice militaire, le service météorologique de l'armée, telles sont quelques-unes des rubriques sous lesquelles on peut schématiquement classer ses interventions.

Cité à l'ordre de l'armée le 14 septembre 1915, puis le 28 octobre 1918, il était porteur de nombreuses décorations : grand-croix de la Légion d'honneur le 8 juillet 1921, médaille militaire le 11 juillet 1928, grand-officier de la Couronne belge avec croix de guerre le 22 octobre 1917, il était commandeur de nombreux ordres étrangers, tel celui du Trésor sacré du Japon et du Nichan Iftikhar.

Il était également officier d'académie, chevalier du Mérite agricole et titulaire de la médaille de bronze de la Mutualité.

Grand chancelier de la Légion d'honneur du 9 janvier 1934 au 12 novembre 1940, le général Nollet appartenait depuis 1930 au cadre de réserve.

NOMBLOT (CHARLES, ALFRED), né le 25 janvier 1868 au Creusot (Saône-et-Loire),

Député de la Seine de 1928 à 1932.

Charles Nomblot était ingénieur horticulteur, membre de l'Académie d'agriculture et président de la Chambre d'agriculture de la Seine. Installé à Bourg-la-Reine, il devint maire de cette commune. Il sollicita pour la première fois, mais sans succès, les suffrages de ses concitoyens aux élections législatives de 1924, sur la liste du cartel d'union républicaine et sociale de la banlieue; il recueillit 100.176 voix sur 342.584 votants. Au renouvellement général de 1928, il est élu au second tour de scrutin député de la 7^e circonscription de Sceaux. Au premier tour, il obtient 6.397 voix contre 4.645 à Jean Longuet, 3.723 à Lacour, sur 17.292 votants. Au second tour, 7.542 voix se portent sur son nom contre 6.126 sur celui de Longuet et 2.914 sur Lacour, pour 16.765 votants. Ce devait être sa seule législature.

A la Chambre, Charles Nomblot est inscrit au groupe des républicains de gauche; il est membre de la commission de l'armée, de la commission du commerce et de l'industrie et de celle de l'agriculture. Il présente plusieurs rapports sur des propositions de loi : permissions agricoles aux militaires exerçant la profession de cultivateur; report de la convocation des réservistes exerçant cette profession, création et protection de la propriété agricole et horticole; réglementation de la lutte contre le doryphore.

Sur des propositions de loi, ses rapports concluent à l'augmentation du nombre des médaillés militaires, sans traitement en faveur des militaires des réserves; à la création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur, avec traitement, pour les militaires de l'armée d'Afrique; à l'approbation de la convention internationale de Rome pour la protection des végétaux; à l'institution d'une marque de produits agricoles.

Il présenta divers avis sur un projet et une proposition de loi visant les brevets d'invention.

En 1932, Jean Longuet reprend son siège; au premier tour, Nomblot le devance légèrement avec 7.537 voix sur 20.253 votants contre 7.262 au petit-fils de Karl Marx, qui l'emporte nettement au scrutin de ballottage par 9.704 voix sur 19.710 votants, contre 8.340 au député sortant.

Charles Nomblot ne se représente plus.

NOMINÉ (HENRI), né le 8 avril 1892 à Sarreguemines (Moselle).

Député de la Moselle de 1928 à 1936.

Ingénieur et professeur d'agriculture, Henri Nominé s'intéresse à la politique et aux affaires de sa région et de sa ville, puisqu'il est conseiller général et maire de Sarreguemines.

Il se présente donc aux élections législatives générales des 22 et 29 avril 1928, qui ont lieu au scrutin uninominal, et il est élu au second tour par 8.045 voix sur 15.738 votants, contre 4.455 voix à M. Knecht et 3.071 voix à M. Schaff. Au premier tour, il avait obtenu 6.127 voix sur 15.910 votants, contre 4.415 voix à M. Knecht, 3.242 à M. Schaff et 1.864 à M. Meyer.

Au cours de cette législature, il fait partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de l'Alsace-Lorraine. Il présente diverses propositions de loi et rapports et prend part à la discussion du budget pour 1929, d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1929, du budget pour 1930, du budget pour 1932 et, en 1931, en qualité de rapporteur, à la discussion immédiate d'un projet de loi tendant à introduire dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des dispositions de la législation française relatives au monopole des allumettes.

Aux élections générales de 1932, il est réélu par 11.267 voix sur 15.402 votants, contre 3.372 voix à M. Meyer.

Au cours de cette législature, il est membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de l'Alsace et de la Lorraine. Il dépose diverses propositions de loi concernant particulièrement l'Alsace et la Lorraine, présente des rapports et avis et intervient dans la discussion de plusieurs projets de loi relatifs aux budgets et aux crédits budgétaires et d'un projet de loi relatif à l'approbation d'un programme de travaux concernant la défense nationale.

Henri Nominé se représente aux élections générales de 1936 et il obtient au premier tour 5.130 voix sur 17.071 votants, contre 3.666 à M. Herd, mais

il est battu au second tour, n'ayant obtenu que 6.894 voix sur 17.477 votants, alors que M. Herd totalisait 7.535 voix et était élu.

NORMAND (SYLVAIN, Louis), né le 19 novembre 1858 à Oullins (Rhône).

Député du Rhône de 1904 à 1910.

Né d'un père qui exerçait la profession de charron, Louis Normand fut propriétaire, devint maire d'Oullins, sa commune de naissance, puis conseiller général du Rhône et président de la délégation cantonale.

Elu député au premier tour en 1904 dans la 9^e circonscription de Lyon (8^e législature), il obtint 8.622 voix contre 3.631 à Millou et 2.558 à Josier (21.452 inscrits et 14.956 votants).

Dans la même circonscription, il est réélu au premier tour le 6 mai 1906 (9^e législature), obtenait 8.676 voix, contre 7.451 à Ricard et 979 à Daly (21.035 inscrits et 17.205 votants).

Le 24 avril 1910, il n'obtient que 6.140 voix contre 8.252 à Fleury-Ravaurin, avocat et ancien sénateur du Rhône, et 1.760 voix à Lajouhy (21.713 inscrits et 16.446 votants).

A la Chambre, Louis Normand était inscrit au groupe des socialistes parlementaires, celui de Millerand, et fut membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission du travail et de celle des prestations. Il devint secrétaire des 4^e, puis 2^e et 8^e bureaux.

Avec d'autres députés, il dépose une proposition de loi autorisant les conseils municipaux des communes de moins de 2.000 habitants à mettre à la disposition d'associations les locaux nécessaires à l'organisation de conférences publiques, fut coauteur d'une proposition de loi sur les abattoirs et présenta divers rapports.

Lors de la discussion du budget de 1908, il dépose un amendement tendant à la création d'un bureau de poste composé à Givors, intervient aussi dans la discussion de propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes et pose une question écrite au ministre du Commerce sur la centralisation de l'industrie des fontes.

Ses principaux votes d'approbation portèrent sur la politique générale de 1904 et sur la réglementation des inhumations.

Républicain de gauche, il a toujours prôné la réunion des républicains contre la coalition césarienne et clérical.

Retiré de la scène politique en 1915, il se consacre aux questions agricoles et à la mairie d'Oullins.

Fondateur de la mutualité agricole du Rhône, il présida également, de 1930 à 1935, l'union des caisses pri-

maires d'assurance sociale agricole de son département.

Le 27 mars 1915 il est nommé sous-préfet de Saint-Claude et occupera ce poste jusqu'au 31 mars 1919.

NORTIER (CHARLES, Edouard), né le 4 août 1859 à Paris (8^e), mort au Champ d'honneur le 6 novembre 1914 à Boesinghe (Belgique).

Député de la Seine de 1911 à 1914.

Négociant, maire de Neuilly-sur-Seine, Edouard Nortier est élu, la première fois le 19 novembre 1911, député de la 5^e circonscription de Saint-Denis, avec 6.722 voix sur 13.499 votants, en remplacement d'Hector Depasse, décédé. Au nombre de ses adversaires, il y a un jeune avocat, encore peu connu, qui pose sa candidature : il s'agit de Pierre Laval, qui rallie environ 3.000 suffrages.

Nortier fut réélu le 26 avril 1914 avec 8.609 voix contre 7.738 à Morizet et s'inscrit au groupe progressiste.

Il se présentait en champion du petit capital contre les monopoles et contre une fiscalité abusive. C'est ainsi qu'il a voté contre ce qu'il appelait « l'inquisition fiscale ». Il s'intéressait à la santé et à la salubrité publiques ; il était partisan de la suppression des privilèges des bouilleurs de cru et il présente une proposition de loi relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Partisan de la liberté de l'enseignement, il déclarait : « L'école laïque n'a pas besoin d'un monopole pour se défendre ».

Edouard Nortier était surtout un ardent patriote ; il insistait sur la nécessité d'un renforcement de l'armée française : c'est dans cet esprit qu'il a voté la loi portant à trois ans la durée du service militaire.

Il traduisit son patriotisme dans ses actes. A la déclaration de guerre, en 1914, il partit comme capitaine au 73^e régiment d'infanterie. A ses concitoyens de Neuilly-sur-Seine qui lui demandaient de rester près d'eux, il répondit : « Je me dois d'abord à la France. ensuite seulement à Neuilly ».

Touché grièvement par un éclat d'obus lors des combats près d'Ypres, il mourut le 6 novembre 1914 à Boesinghe, alors que ses deux fils étaient sous les drapeaux. Il était âgé de 55 ans.

NOUBEL (RAYMOND, HENRI), né le 2 juin 1822 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 22 octobre 1893 à Paris (6^e)

*Député de Lot-et-Garonne
au Corps législatif de 1852 à 1870.*

*Sénateur de Lot-et-Garonne
de 1876 à 1879*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 508.)

Bonapartiste fervent, la mort du prince impérial l'avait définitivement éloigné de la politique.

Il mourut le 22 octobre 1898 en son domicile parisien à l'âge de 76 ans.

NOUE (Côtes - du - Nord). — Voy. **LA NOUE**.

NOUELLE (JEAN, BAPTISTE, *Georges*), né le 30 août 1887 à Mansac (Corrèze).

*Député de Saône-et-Loire
de 1924 à 1942.*

Georges Nouelle fit ses études à l'École normale de Cahors, puis au lycée d'Agen et à la faculté des sciences de Toulouse. Il devint professeur de sciences à l'école professionnelle de Chalon-sur-Saône, puis membre de l'office supérieur des inventions et découvertes scientifiques et du conseil supérieur de la pêche et de la pisciculture fluviale.

Secrétaire de la fédération socialiste de Saône-et-Loire en 1914, il fut élu maire de Chalon en 1926.

Il fut candidat pour la première fois à la députation en 1924, dans le département de Saône-et-Loire, sur la liste socialiste, et fut élu à la plus forte moyenne, obtenant 67.652 voix sur 142.530 votants.

Le scrutin uninominal ayant été rétabli pour les élections générales de 1928, il se présenta alors dans la 1^{re} circonscription de Chalon où il l'emporta au second tour par 12.893 voix contre 6.680 à M. Tisseyre sur 22.851 votants.

Ses électeurs lui renouvelèrent leur confiance en 1932, lui accordant au premier tour 12.365 voix contre 6.589 à M. Pineau, radical indépendant, sur 22.704 votants.

Il en fut de même en 1936 où il battit au deuxième tour Claude Martin, socialiste indépendant, par 14.731 voix contre 8.634 sur 23.492 votants.

Georges Nouelle appartint constamment, à la Chambre des députés, au groupe du parti socialiste.

Il fut, pendant toute la durée de son mandat, membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, dont il devint le président, et de la commission des mines et de la force motrice. Il appartint également, au cours de la législature 1924-1928, aux commissions de l'enseignement et des beaux-arts, des boissons et du suffrage universel, et en 1934 à la commission chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine de l'affaire Stavisky.

Il fut nommé en 1924 membre du comité national des recherches scientifiques et industrielles et en 1928 membre du comité consultatif des mines.

Georges Nouelle fut un spécialiste des questions coloniales. Toutes ses interventions furent marquées par son souci du sort des indigènes, qu'il tenta toujours de défendre contre l'administration.

Outre ses observations au cours des discussions budgétaires, il développa en 1929 une interpellation sur la révolte des indigènes de l'A.E.F. Il demanda également à interpeller le gouvernement sur le recrutement et les conditions de travail des ouvriers indigènes employés à la construction du chemin de fer Brazzaville-Océan (1927), sur les événements militaires du Maroc (1929), sur différentes questions agricoles intéressant l'Algérie (1930), sur la situation des établissements français de l'Inde et les troubles de Pondichéry (1931), sur les conditions dans lesquelles l'administration des colonies se préparait à affermer l'exploitation des chemins de fer de l'A.E.F. à un groupement comprenant les grands réseaux français (1932), enfin sur la politique coloniale du gouvernement (1938).

Il se prononça contre le renouvellement du privilège d'émission de la Banque d'Indochine et contre l'approbation d'une convention passée avec la Banque de l'Afrique occidentale.

Dans la discussion du projet tendant à autoriser l'A.E.F. à réaliser un emprunt de 747 millions, il demanda que ce chiffre soit augmenté de 75 millions, ces 75 millions devant être consacrés à des travaux d'hygiène, comme dans l'ensemble des colonies.

Il combattit le projet de loi tendant à établir une taxe spéciale sur certains produits coloniaux français en 1931 et vota en 1935 contre le budget de l'Algérie en raison de la situation favorable faite aux gros viticulteurs algériens et de l'aggravation des charges indirectes pesant sur les populations algériennes. Il s'éleva contre le crédit supplémentaire demandé pour la célébration du centenaire de l'Algérie en préconisant d'accorder plutôt des libertés nouvelles aux indigènes.

Georges Nouelle s'intéressa beaucoup aux travailleurs. Il se préoccupa de leur logement — il intervint maintes fois en faveur des H.B.M. — de leur sécurité — en ce qui concerne les mineurs et les cheminots — de leur santé — il réclama de nouveaux sanatoriums pour les femmes — et même de leurs loisirs — il défendit les sociétés de pêche à la ligne et les camps de vacances. Il demanda à plusieurs reprises un réajustement des traitements des fonctionnaires, une meilleure organisation de la main-d'œuvre, de nouvelles mesures en faveur des chômeurs et des retraités.

Il insista toujours sur la nécessité de donner à l'enseignement, surtout :

l'enseignement technique, des moyens suffisants en personnel et en matériel.

Les questions communales ne le laissèrent pas indifférent. Il préconisa l'institution d'une taxe au profit des communes ayant réalisé des travaux d'édilité. Au cours de la discussion du projet de loi sur le perfectionnement de l'outillage national, il réclama une répartition plus favorable aux petites communes des ressources de la caisse alors créée. Il intervint également sur la lutte contre les incendies, l'électrification des campagnes, les adductions d'eau, etc.

Enfin, il réclama à plusieurs reprises une réforme de la justice militaire et s'éleva contre l'utilisation des fonds secrets.

Le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

NOUHAUD (Louis), né le 20 février 1855 à Nexon (Haute-Vienne), mort le 17 octobre 1922 à Nexon

*Député de la Haute-Vienne
de 1910 à 1919.*

Après d'excellentes études secondaires, Louis Nouhaud devint pharmacien.

Élu conseiller général du canton de Nexon, il se présenta à la députation dans la circonscription de Saint-Yrieix et fut élu au second tour de scrutin le 8 mai 1910 en remplacement de Boutard qui retira sa candidature après le premier tour par 5 794 voix contre 5 693 à Marcel Roux sur 11 711 votants.

Il se fit l'apôtre des idées républicaines et démocratiques. Il préconisa l'élection des sénateurs au suffrage universel, la réduction de l'armée et de la marine, la diminution des frais de succession et l'établissement des retraites ouvrières.

Il fut réélu en 1914, également au second tour de scrutin, par 4 776 voix contre 3 855 à Marcel Roux sur 11 839 votants. Il se fit le partisan du scrutin d'arrondissement.

Lors de son premier mandat, il déposa des propositions de loi ayant pour objet : la création d'une distinction « Emulation agricole », l'ouverture au ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1910, d'un crédit extraordinaire de 750 000 francs pour venir en aide aux cultivateurs du plateau central dont les troupeaux de moutons avaient été décimés par la cachexie aqueuse ; la régularisation de la situation des membres de l'enseignement supérieur et secondaire publics ayant séjourné dans des établissements d'enseignement à l'étranger.

Lors de son deuxième mandat, il déposa une proposition de résolution, tendant à la rééducation professionnelle agricole des blessés et mutilés de la guerre, une proposition de loi tendant à instituer une allocation spéciale en faveur des mobilisés sans foyer, sans

famille et sans ressources le jour de leur libération à la cessation des hostilités ainsi qu'une proposition de résolution invitant le gouvernement à apporter plus de méthode dans l'attribution des permissions agricoles de façon à les rendre plus fécondes dans le résultat.

Aux élections du 16 novembre 1919, faites au scrutin de liste il mena à la bataille la liste d'union républicaine qui fut entièrement battue par la liste socialiste. Il avait réuni pour sa part 36 712 voix sur 80 968 votants.

Louis Nouhaud est décédé à l'âge de 67 ans le 17 octobre 1922 à Nexon (Haute-Vienne).

NOULENS (JEAN-BAPTISTE, Joseph, ELIACIN), né le 29 mars 1864 à Bordeaux (Gironde).

Député du Gers de 1902 à 1919.

Sénateur du Gers de 1920 à 1924.

*Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre
du 3 novembre 1910 au 27 février 1911.*

*Ministre de la Guerre
du 9 décembre 1913 au 2 juin 1914.*

*Ministre des Finances
du 13 juin au 26 août 1914.*

*Ministre de l'Agriculture
et du Ravitaillement du 29 juillet 1919
au 18 janvier 1920.*

Juriste, diplômé de sciences politiques, avocat, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Joseph Noulens commence sa carrière publique comme collaborateur de l'exécutif : chef de cabinet de Lockroy au ministère de la Marine et des Colonies, de Fallières à l'Instruction publique et à la Justice, de Cavaignac au ministère de la Guerre.

Puis il s'implante dans le terroir comme maire de Sosbets et conseiller général du Gers. A 38 ans, aux élections générales du 27 avril 1902, il en est élu député dans l'arrondissement de Mirande, par 9 619 voix contre 8 665 à Paul de Cassagnac, député sortant, sur 18 622 votants.

Après avoir abordé timidement la tribune en intervenant, dès 1902, sur les patentes et sur le régime des sucres, en 1903 en faveur des bouilleurs de cru, il se révèle, en 1904, comme l'un des espoirs de la seconde génération radicale, plus conciliante que celle de Combes. Dans la discussion de la loi sur les congrégations — qu'il qualifie de « loi de combat et de menace » — il propose, le 8 mars 1904, de lui substituer une politique de progrès sociaux. Lors de l'affaire des fiches, le 28 octobre 1904, il dépose un ordre du jour « réprochant les procédés de délation pratiqués au ministère de la Guerre ». En 1905, il intervient dans un sens modérateur lors de la discussion de la loi de séparation.

Réélu le 6 mai 1906 par 9 141 voix contre 8 914 à Paul de Cassagnac, il intervient en 1907 pour le maintien de

la loi sur le repos hebdomadaire et au sujet de la crise viticole. Son autorité s'affirme; il est rapporteur du budget des P.T.T. pour 1908, de l'Agriculture pour 1909 et 1910.

Réélu le 4 avril 1910 par 9 445 voix contre 7 727 à Paul de Cassagnac fils, il est nommé membre du Conseil supérieur du travail le 28 juin. Du 3 novembre 1910 au 27 février 1911, il est sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le second cabinet Briand. Dans la discussion du budget des Colonies, le 4 avril 1911, il se félicite des bons résultats de la colonisation, tout en souhaitant qu'on décentralise l'administration outre-mer et qu'on multiplie les travaux publics.

Le 10 juillet 1912, il vote contre la représentation proportionnelle, motif pris « qu'elle sacrifie la représentation rurale à celle des villes ».

En 1913, il est rapporteur général du budget et déploie une grande activité dans sa discussion. Puis il est ministre de la Guerre dans le gouvernement Doumergue (9 décembre 1913-2 juin 1914). A ce titre, il peut proclamer devant la Chambre le 17 février 1914 que « notre fusil Lebel est demeuré un excellent fusil » et annoncer, le 13 mars, « deux uniformes pour l'infanterie destinés à diminuer la visibilité des hommes ».

Au colonel Driant — qui d'ailleurs le qualifie de « ministre laborieux et actif » — qui s'inquiète de la déficience française en artillerie, il répond le même jour que « les programmes d'amélioration » viendront bientôt en discussion ». Le 17 mars, il apporte cette précision : « En vertu de la loi du 4 juillet 1881, ni la commission du budget, ni la commission de l'armée, ni l'administration de la Guerre ne peuvent modifier la forme de la chaus-

sure de repos qui est celle du godillot. Il faut une loi ».

Aux élections du 26 avril 1914, il est réélu par 9 348 voix contre 3 564 et 1 670 respectivement à ses adversaires Dousset et Col. Le 13 juin de la même année, il est ministre des Finances dans le premier ministère Viviani et défend longuement le budget.

C'est l'apogée de sa carrière politique; par la suite, son activité décroît. Le 7 décembre 1916, on le voit encore réclamer, au nom du groupe radical et radical-socialiste, plus « de volonté et de décision ». En 1917, il préside la commission de l'armée. A la paix, il est à nouveau ministre, cette fois de l'Agriculture et du Ravitaillement, le 20 juillet 1919, dans le second ministère Clemenceau, en remplacement de Victor Borel. A ce titre, dès le 22, il défend la politique du gouvernement contre la vie chère.

Il ne se représente pas aux élections législatives du 16 novembre 1919. C'est pour se présenter aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il y a 715 électeurs inscrits; il obtient au premier tour 400 voix et passe au second avec 429; les deux autres élus, Masclanis et Bascou en ont respectivement 423 et 269.

Il préside en 1921 une commission internationale de la Croix-Rouge qui se préoccupe d'aider la Russie en proie à la famine. En 1923, il intervient au Sénat comme rapporteur de la commission des affaires étrangères sur l'affaire de la Banque industrielle de Chine.

Mais aux élections du 6 janvier 1924, son nom ne recueille que 95 voix sur 713 inscrits. A-t-il même fait acte de candidature? En tout cas, il ne se représente pas en 1933 et ainsi s'achève sa vie parlementaire à l'âge de 60 ans.